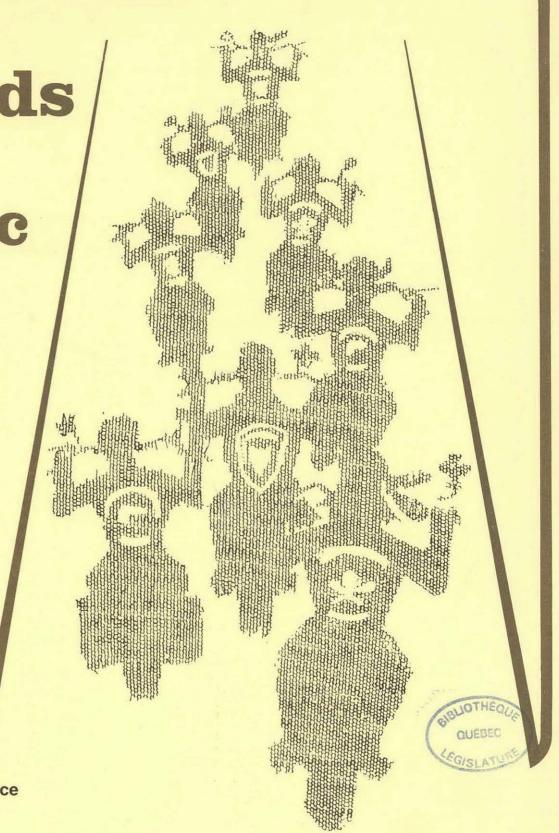
J8P6 C732 1980 Ex. 1 QL P. gouv.

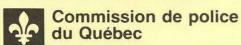


Les bandes

de motards au

Québec





COMMISSION DE POLICE DU QUEBEC ENQUETE SUR LE CRIME ORGANISE

RAPPORT D'ENQUETE SUR LES ACTIVITES

DES GROUPES DE MOTARDS DE:

HAVRE SAINT-PIERRE, SEPT-ILES,

MONT-JOLI, SAINT-GEDEON,

SHERBROOKE ET ASBESTOS



53/6 C1/22 1980 EX.1 QL Paper

Graphiste
Marcel Seraiocco

Préparation éditoriale
Michèle Drouin-Rochette

Dépôt légal - 1er trimestre 1980 Bibliothèque nationale du Québec

© Editeur officiel du Québec

RAPPORT D'ENQUETE SUR LES ACTIVITES

DES GROUPES DE MOTARDS DE:

HAVRE SAINT-PIERRE, SEPT-ILES,

MONT-JOLI, SAINT-GEDEON,

SHERBROOKE ET ASBESTOS

# Commission de police du Québec

Montréal, le 19 février 1980

Me Marc-André Bédard Ministre de la Justice et Procureur général Hôtel du gouvernement OUEBEC (Québec)

Monsieur le Ministre,

Ayant présidé la division de la Commission de police du Ouébec, chargée de faire enquête sur le crime organisé en vertu de l'arrêté en conseil numéro 3940-78 du 20 décembre 1978, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport.

Il fait suite à plusieurs enquêtes tenues en 1979 sur les activités de groupes de motards au Québec.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Denys Diønne, j.c.p. Membre de la Commission

DD/nt

Dans la lutte au crime organisé, la société doit se donner les moyens de protéger les droits de l'homme. Il faut qu'elle manifeste la volonté de les mettre en oeuvre et que les criminels en soient convaincus.

# TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
LES FAITS	
AVANT-PROPOS	13
CHAPITRE I MOTARDS DE HAVRE SAINT-PIERRE	17
CHAPITRE II  MOTARDS DE SEPT-ILES	25
CHAPITRE III  MOTARDS DE MONT-JOLI	33
CHAPITRE IV  MOTARDS DE SAINT-GEDEON	43
CHAPITRE V MOTARDS DE SHERBROOKE	55
CHAPITRE VI MOTARDS D'ASBESTOS ET DANVILLE	65
CONCLUSION	77

# DEUXIEME PARTIE

# MOTARDS ET SOCIETE

AVANT-PROPOS	87
CHAPITRE I	
L'ORGANISATION INTERNE	91
CHAPITRE II	
LEUR UNIVERS MENTAL	99
CHAPITRE III	
LEUR AGRESSIVITE	105
CHAPITRE IV	
QUI SONT-ILS?	111
RECOMMANDATIONS	119
ANNEXES	125

INTRODUCTION



#### INTRODUCTION

La Commission de police du Québec a eu l'occasion en 1978 de compléter deux enquêtes sur les activités de deux groupes de motards: les "Black Spiders" de Saint-Michel de Bellechasse et les "Sex Fox" de Chibougamau. Ces enquêtes publiques ont été exécutées sous l'empire de la loi de police et du mandat général conféré à cette Commission de faire enquête sur le crime organisé par l'effet de l'arrêté en conseil numéro 2821-72 du 27 septembre 1972, mandat dont la durée avait été prolongée par décision de l'exécutif à plusieurs reprises, et ce finalement jusqu'au 31 décembre 1978.

Les constatations auxquelles ces deux enquêtes ont donné lieu et les renseignements parvenus jusqu'à notre Commission et acheminés par les corps policiers ayant au départ justifié l'opinion qu'il y avait un peu partout au Québec des bandes de motards qui se livraient à des activités criminelles, il fut recommandé au gouvernement du Québec de conférer un nouveau mandat à la Commission de police du Québec pour l'autoriser à compter du 1er janvier 1979 à faire enquête sur "les activités de certains clubs de motards s'étant adonnés et s'adonnant encore à des actes criminels, notamment à l'extorsion, aux méfaits, aux assauts sexuels, aux commerces de stupéfiants et autres actes criminels, dans les secteurs géographiques du Bas-du-Fleuve, de la Mauricie, de l'Estrie, du Saguenay, de la Côte-Nord, de la Région métropolitaine de Montréal". De fait, il a été ordonné à la Commission de faire enquête dans le cadre sus-mentionné, le 20 décembre 1978 par l'arrêté en conseil numéro 3940-78, et de remettre son rapport au plus tard le 30 novembre 1979. Toutefois, par un arrêté en conseil adopté le 28 novembre 1979 et portant le numéro 3206-79, le délai pour faire rapport fut prolongé jusqu'au 29 février 1980.

Pour une meilleure compréhension du phénomène, la Commission rappelle le rapport qu'elle soumettait au procureur général du Québec le 20 décembre 1978, suite aux deux enquêtes publiques qu'elle a tenues cette année-là sur des groupes de motards, et le nombre, la nature et le résultat des poursuites instituées sur l'initiative du ministère public à l'issue de ces deux enquêtes. De même la preuve testimoniale et documentaire recueillie alors permettra à toutes les personnes et organismes impliqués dans l'administration de la justice ou préoccupés par la salubrité du climat social et le maintien de la criminalité dans des normes "tolérables", de mieux comprendre le réseau de bandes criminelles de motards au Québec, et le caractère criminogène de ce milieu. Il sera alors possible de considérer avec une meilleure approche le problème particulier que représente pour la collectivité la grande majorité des individus qui font partie de ces bandes de motards.

Il va de soi que ce commentaire préalable s'applique aussi et surtout aux enquêtes que notre Commission a effectuées chez les motards en 1979, qui sont l'objet de ce rapport. Ces enquêtes, à huis clos comme en public, ont aussi été l'occasion de la cueillette d'une preuve abondante et révélatrice. Il nous a aussi semblé qu'elles ont justifié, en diverses occasions, des recommandations immédiates de poursuites, à Mont-Joli et à Saint-Gédéon au Lac Saint-Jean, en vue d'assurer le respect du cours normal de la justice, dans la mesure où il nous apparaissait qu'il y avait preuve hors de tout doute raisonnable de la commission d'offenses criminelles.

Afin d'exécuter notre mandat, nous avons avec la collaboration de la Sûreté du Québec et dans certains cas des forces policières locales, procédé à des enquêtes en divers lieux. C'est ainsi qu'en février et mars 1979, la Commission a fait enquête à huis clos à Havre Saint-Pierre et à Sept-Iles. Tout en poursuivant ses travaux dans d'autres domaines, la Commission siégeait ensuite à Chicoutimi au mois de mai et faisait enquête sur les activités des membres de certains groupes de motards dont les "Missiles" de Saint-Gédéon qui ont le plus retenu

- 4 -

notre attention. En juin et octobre 1979, la Commission se rendait à Sherbrooke afin d'enquêter à huis clos sur les activités de certains motards de l'endroit et d'autres qui évoluaient plutôt à Asbestos et à Danville.

La Commission a bénéficié du concours d'officiers et d'agents que la Sûreté du Québec avait nommément assignés auprès d'elle et qui ont été d'un apport des plus utiles. A la suite de leurs enquêtes et de leurs rapports, il ne nous a pas paru nécessaire de procéder en d'autres endroits que ceux où nous avons siégé, soit que les groupes de motards qui se maintiennent et qui évoluent ailleurs aient été soupçonnés d'activités criminelles sans preuves suffisantes, soit que les groupes de motocyclistes étaient des associations sportives légitimes dont les activités ne sont pas de la nature de celles qui nous préoccupent ou qui étaient couvertes par notre mandat.

D'ailleurs, il y a une distinction primordiale à faire entre ces associations sportives tout à fait légitimes qui regroupent des citoyens de tout genre d'activités professionnelles et qui se réunissent pour s'adonner au sport de la motocyclette, effectuer des excursions ou se livrer à la compétition sportive d'une part et les bandes de motards qui vivent du crime. C'est ce réseau de bandes criminelles qui a retenu notre attention. Nous nous étions convaincus en 1978 qu'il pouvait y avoir environ 50 bandes semblables. A l'issue d'une année additionnelle de recherches et d'enquêtes, conjuguées à une action et à une vigilance policière plus efficace, ces bandes de motards qui ne sont pas encore complètement démembrées mais qui ont toutefois été réduites à l'inaction pendant cette période où elles avaient l'habitude d'être les plus actives soit le printemps, l'été et l'automne, sont maintenant réduites à moins d'une vingtaine. Plutôt que de les énumérer et les identifier, qu'il suffise d'affirmer qu'elles sont maintenant bien connues de la Sûreté du Québec et que leurs membres, leurs locaux et leurs activités sont l'objet d'une surveillance adéquate. Souhaitons que la criminalité générée par ce réseau de motards sera dorénavant réprimée et mieux encore, prévenue.

- 5 -

Quant au territoire de la Communauté urbaine de Montréal, il semble qu'il ait été nettoyé de ces éléments indésirables. Les groupes les plus importants qui se sont fait connaître ces dernières années tant par leur présence encombrante que par les crimes graves auxquels ils se sont livrés, ont déménagé leurs pénates afin de s'installer à proximité de l'île de Montréal, croyant profiter à la fois des "avantages" de la grande ville et du caractère restreint des forces policières maintenues par les petites municipalités où ils avaient ouvert un local. Ils ont toutefois été forcés d'abandonner leurs plans, grâce à l'intervention concertée de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et même de la Comunauté urbaine de Montréal, dont les membres, il est bon de le rappeler, sont par l'effet de la loi, agents de la paix dans tout le territoire du Québec.

Qui sont-ils ces motards? Par ce rapport, nous voulons répondre à cette question de la façon la plus complète possible. Nous voulons faire le portrait d'ensemble des individus qui ont tendance à se regrouper dans ces clubs et nous cherchons à décrire leurs activités, à identifier leurs moyens de subsistance et à démontrer l'absence d'élément positif valable et même d'objectif à court ou à long terme tant sur le plan individuel que collectif. En d'autres termes, nous voulons démontrer que ces bandes de motards ne sont d'aucun apport valable ni pour la collectivité ni pour leurs membres. Nous allons toutefois établir ce qui peut les inciter à se tenir ensemble et à maintenir des liens d'un club à l'autre.

Il ne faudrait pas croire toutefois qu'il s'agit là d'un phénomène particulier au Québec. Les renseignements que nous avons recueillis dans la province d'Ontario et de certains corps policiers aux Etats-Unis, nous ont appris que le comportement des motards sur lesquels nous avons fait enquête au Québec, est identique à celui des groupes connus en Ontario et aux Etats-Unis et au sein desquels on retrouve des individus de même caractère. Pour tout dire, certains clubs de motards, notamment ceux dont il sera question dans ce rapport, sont des bandes de

fainéants, de parasites sans foi ni loi, de drogués, de diminués et de contaminés. Ils n'ont aucun but légitime, ni ambition, ils n'attendent rien de la vie en société et n'ont rien à offrir aux autres. Ils sont violents et dangereux pour leur entourage et pour eux-mêmes, ce qui en fait un milieu de crime organisé plus dangereux encore que la mafia ou d'autres groupes de criminels organisés qui ont été identifiés par le pas-sé, et dont les activités criminelles permanentes consistent dans le meurtre, le trafic des stupéfiants et des armes offensives, le vol et le recel d'automobiles et de motocyclettes, l'assaut, le viol et l'intimidation.

Nous souhaitons que ce rapport paraisse suffisamment approfondi pour inciter la poursuite de la surveillance policière et des enquêtes à l'endroit de ces groupes justement pour prévenir la commission de crimes de la nature de ceux-ci.

Au Québec, comme cela se fait ailleurs, il faut de toute nécessité que les bandes de motards soient considérées comme un milieu de crime organisé. En effet, ces bandes sont bien structurées et leurs membres nous sont apparus comme d'importants trafiquants de drogue et d'armes offensives. C'est de là qu'ils tiennent en majeure partie leurs moyens de subsistance de même que les capitaux nécessaires à l'acquisition d'immeubles et de motocyclettes très coûteuses. Comme la plupart sont des assistés sociaux ou vivent de prestations de l'assurance chômaqe, il leur est impossible d'acquérir un semblable véhicule à crédit. Il nous a été démontré que les motocyclettes des membres de ces clubs de motards ont d'ailleurs été payées comptant. Il s'agit de sommes variant entre 5000,00 \$ et 8000,00 \$ en chaque cas. Nous comprenons mal qu'ils puissent recevoir un chèque mensuel d'assistance sociale alors qu'ils réussissent ainsi à constituer des économies aussi importantes. Nous présumons que le caractère illégal des sources de revenus de ces gens explique qu'il ait été décidé de leur octroyer de l'assistance sociale, ces motards ayant déclaré qu'ils étaient sans travail et sans ressources. Maintenant que l'on sait que les fonds publics dans ces cas-là ne servent

- 7-

qu'à entretenir des groupes de criminels qui s'attaquent à ceux-là même dont les impôts servent à payer cette assistance sociale, nous avons confiance que ceux qui ont la responsabilité d'élaborer les politiques sociales, voudront reviser la situation.

Fait à noter, les clubs de motards constituent un refuge pour des trafiquants de droque et des criminels de toute tendance lorsqu'ils sont mis en liberté à l'expiration de leur peine et qu'ils n'ont pas de résidence fixe. Si ces individus ne considéraient le local d'une bande de motards qui les accueillent que seulement comme un pied-à-terre temporaire en attendant de trouver une occupation légitime, il n'y aurait rien à redire mais la réalité est plus sombre: le retour au sein d'une bande de motards vise avant tout à reprendre leur place dans des réseaux de trafiquants de drogue, d'armes offensives et de prostitution, ces activités criminelles fort lucratives exerçant une attirance marquée sur des criminels non réhabilités, assurant ainsi le recrutement du genre d'individu qu'il faut être pour devenir un "bon" motard. D'un autre côté, le caractère bruyant et l'apparence impressionnante de leur personne, de leurs vêtements et de leurs allées et venues et la publicité dont ils sont fréquemment l'objet, leur assurent une certaine forme de respect et d'admiration chez certains marginaux de sorte qu'ils trouvent encore là un bassin de recrutement.

Les bandes de motards ont pris origine après la guerre, en Californie. Ce sont des indésirables, des criminels et des chômeurs invétérés qui au départ ont constitué les premières associations de motards. Leur but avoué était de "mener le diable" au sein d'une société qui les avait répudiés. Jusqu'à nos jours, ces bandes se sont multipliées en s'inspirant des habitudes, des règles et du comportement des anciens groupes californiens et des groupes contemporains d'un peu partout en Amérique. Les motards s'efforcent d'entretenir leur image et leur réputation de hors-la-loi et d'entretenir dans l'esprit des gens une crainte permanente à leur endroit. La peur qu'ils suscitent et entretiennent au sein de la population, leur apparaît comme une forme de respect dont ils

seraient l'objet et dont ils ont besoin. Le nombre de crimes dont ils se sont rendus coupables, les orgies sexuelles dont des jeunes filles parfois mineures sont victimes, leurs vêtements malpropres, les ceintures de lourd métal, les couteaux, les chaînes et les écussons de métal qu'ils portent, leurs séances secrètes d'initiation leur ont valu l'admiration et la crainte des autres. Mais il faut garder à l'esprit que toute cette mise en scène n'est qu'une façade pour dissimuler des organisations criminelles bien rodées dont les activités sont fort lucratives.

La présente génération a donné lieu à l'établissement et au développement de ces bandes criminelles qui aujourd'hui plus que jamais constituent une menace sérieuse à la paix publique et au bon ordre. Encore une fois, sous la couverture d'une apparente association d'individus primitifs et violents, les motards ont mis sur pied une organisation criminelle permanente, chaînon important du trafic illégal de la droque en Amérique et au Ouébec; et la concurrence en ce domaine a fait que deux associations rivales se sont développées et cherchent de façon constante à s'implanter au Ouébec comme ailleurs afin de contrôler le commerce de la droque dans le plus grand territoire et auprès des plus grandes populations possibles. Cette concurrence sauvage entre les clubs affiliés aux "Hell's Angels" et ceux qui sont affiliés aux "Outlaws" est l'occasion de meurtres, de querres de gangs, d'incendies criminels et de règlements de compte fréquents. La menace la plus redoutable et la plus répandue est celle d'une querre ouverte et sanglante entre les membres de ces deux organisations nord-américaines bien structurées et bien embusquées. Déjà, la sanction prévue pour toute dérogation à la règle du groupe est la peine capitale. Les locaux des motards sont barricadés de plaques d'acier et de piliers de béton et sont souvent équipés d'un réseau de microphones afin de prévenir les attaques des adversaires ou l'arrivée d'intrus. Certains motards sont allés jusqu'à inviter les policiers à ne s'approcher de leur local que lorsqu'ils portent leur uniforme vu le danger pour eux d'être tirés à bout portant si par mégarde, on les considérait comme des motards ennemis.

- 9 -

Il est inacceptable que des êtres humains en soient réduits à vivre dans de semblables forteresses où la violence peut exploser à tout moment comme un baril de poudre. Il est surtout important que ces individus soient dans un premier temps l'objet d'une surveillance et d'une grande vigilance policière, et dans un second temps qu'ils soient pris en charge par un organisme de l'Etat qui verra à les évaluer sur le plan individuel, à leur trouver des points d'intérêt, à utiliser leurs ressources si possible et à canaliser leurs énergies. Sans cela, on risque de voir notre société perturbée et terrorisée par un petit nombre d'individus indésirables, criminalisés et dangereux qui la plupart du temps ont la droque en tête et l'arme à la main. Faut-il le rappeler, la rencontre avec un motard de 22 ans physiquement bâti comme un "déménageur de pianos", qui reçoit un chèque d'assistance sociale de 417,00 \$ par mois sous prétexte que des crises occasionnelles d'asthme l'empêchent d'exercer un emploi, et qui nous avoue qu'en réalité il mène une vie très confortable parce qu'il est un grossiste de droques revendues aux adolescents dans les écoles secondaires et les cegeps, est une expérience que nous avons vécue et qui devrait être le lancement d'un effort collectif d'élimination de ces groupes inutiles et nuisibles.

PREMIERE PARTIE

LES FAITS

AVANT-PROPOS

# AVANT-PROPOS

En exécution du mandat qui nous fut confié d'enquêter sur les activités criminelles de certains groupes de motards au Québec, nous donnons, dans une première partie, le compte rendu des audiences tenues à huis clos et en public. Nous traiterons du comportement des motards concernés et des actes criminels qui leur sont imputables.

Les motards se font surtout remarquer par leur conduite tapageuse, spectaculaire, et par leur débraillé. Davantage, nous croyons, à la lumière de la preuve, que les activités criminelles de certains clubs de motards ne sont pas étrangères à la hausse constante de la criminalité dans la province au cours des dernières années.

Les gangs de motards se sont multipliés, ils menacent la société.

On sait que les clubs de motards ont surgi après la deuxième guerre mondiale. Des militaires licenciés, s'adaptant mal à leur nouvelle vie, y trouvèrent la camaraderie qui leur manquait.

Dans les années '50, la vogue de la motocyclette et l'image du motard dur-à-cuire valorisée dans les films, en multiplièrent les adeptes.

C'est alors que surgirent d'importants groupes criminels comme les "Outlaws" et les "Hell's Angels" qui eurent tôt fait de se réputer dans les vols qualifiés, les assauts, les viols, l'intimidation, etc. Cette situation provoqua dans les années '60 une prolifération des petits clubs de motards dont plusieurs cherchèrent très tôt à s'affilier aux plus grandes organisations au Québec, en Ontario et aux Etats-Unis

Au cours des années '70, nous avons vu les "Hell's Angels" et les "Outlaws" mener une campagne intensive pour amalgamer les autres clubs de motards en vue d'exercer une emprise territoriale toujours plus grande et de réaliser des profits substantiels dans le commerce des drogues, dans la prostitution, la contrefaçon et dans d'autres crimes connexes.

Plusieurs membres de ces gangs investissent maintenant leurs profits dans des entreprises légitimes: restaurants, commerces, immobilier, etc.

Dans les chapitres qui suivent, nous relatons les principaux incidents et les activités des motards dans chacune des régions visitées au cours de cette enquête.

CHAPITRE I

MOTARDS DE HAVRE SAINT-PIERRE

### MOTARDS DE HAVRE SAINT-PIERRE

L'enquête sur les activités des motards de cette localité de la Basse Côte-Nord s'est déroulée à huis clos, les 19, 20 et 21 février 1979; au cours de sept séances, 17 témoins ont été entendus et huit pièces produites.

### LES TEMOINS

Parmi les témoignages intéressants, mentionnons ceux de monsieur Réjean Cyr, maire, de monsieur André Béchette, sergent de la Sûreté du Québec, ainsi que ceux de deux hôteliers de l'endroit et leurs employés.

Les autres témoins, la plupart motards, ont été réticents à déposer. Ils ont demandé la protection de la loi, mais en même temps, ont tenté de taire la vérité de manière à ne pas s'incriminer, eux ou leurs camarades. Les interrogatoires se sont avérés longs et difficiles d'une façon générale.

#### HISTORIQUE

Havre Saint-Pierre est une ville de 3500 habitants où ont coexisté au cours des années '70, plusieurs clubs de motards: les "Beatniks", les "Vikinas", les "Hun's", la "Nouvelle Génération" et les "Night Angels".

En juin 1975, les "Beatniks" et les "Vikings" disparaissaient et quelques-uns de leurs membres passèrent à la "Nouvelle Génération".

Les "Hun's" quant à eux, se dispersent chez les "Night" de Havre Saint-Pierre et les "Night Angels" de Sept-Iles.

De ces gangs, deux groupes distincts ont émergé: la "Nou-velle Génération" et les "Night" de Havre Saint-Pierre. Ils se visitent fréquemment et entretiennent des relations constantes dans le trafic de la droque.

Les clubs de Havre Saint-Pierre et les "Night Angels" de Sept-lles fraternisent, ces derniers sont affiliés aux "Hell's Angels" de Montréal. Ces associations de gangs ont accru la consommation de la droque dans cette partie du Ouébec.

Les "Hell's Angels" de Montréal étant déjà reliés aux puissants "Hell's Angels" de l'Ontario et des États-Unis, le commerce de la drogue devenait ainsi plus facile. Voici le nom des membres anciens ou actuels des clubs de motards:

#### Les "Night" de Havre Saint-Pierre

#### La "Nouvelle Génération"

René Arsenault - président
Nicolas Boudreault
Marius Cyr
Allan Cormier
Charley Jomphe
Daniel Cormier
Sylvain Jomphe
Charley Landry
Claude Lebrun

Pascal Boudreault Carol Thériault Florent Jomphe
Jean-Luc Boudreault
Daniel Thériault
Carol Giasson
Pascal Arsenault
Ghislain Devos
Yvon Doyle
André Marcoux
Pierre Elias

#### LA SITUATION ACTUELLE

L'analyse de la preuve n'a pas révélé de perturbations trop graves au sein de la population.

Les gens qui ont été incommodés ou terrorisés fréquentaient des endroits licenciés de Havre Saint-Pierre: comme l'hôtel Petitpas et la brasserie l'Escale. Ces deux établissements, à cause surtout des motards de la "Nouvelle Génération", étaient les véritables foyers de désordre à Havre Saint-Pierre.

Sylvain Jomphe et Pascal Boudreault, les plus violents à l'hôtel Petitpas, y dépensaient des sommes considérables chaque semaine (malgré le fait qu'ils étaient sans emploi). La plupart des motards, à Havre Saint-Pierre, ne travaillent pas, mais ils mènent un train de vie qu'ils ne peuvent pas expliquer.

Le commerce de la drogue fut sans conteste le problème prédominant. Il ne fait aucun doute que ce phénomène fut une source de délinquance. Par exemple, on commettait des vols pour se procurer des stupéfiants. Des motards ont reçu des prestations de l'assistance sociale réquilèrement, sous toutes sortes de prétextes.

Monsieur le maire nous a affirmé, qu'à un certain moment, des citoyens ont proposé de former un comité pour combattre le fléau des motards dans la ville et pour contrer les activités des membres de la "Nouvelle Génération".

En 1978, Marius Cyr, Daniel Cormier et Gilles Noël saccagèrent l'hôtel Petitpas et causèrent pour 8000,00 \$ de dégats. Quant à l'hôtel du Havre, son propriétaire renonça à son permis de bar pour éviter les mêmes ennuis.

Les altercations étaient fréquentes dans les hôtels, surtout à l'hôtel Petitpas où les motards consommaient sans payer. Quelques-uns se livraient en plus à toutes sortes d'excentricités en public: comme foncer à l'intérieur de l'hôtel en motocyclette, boire un 40 onces d'alcool d'un trait, trafiquer et consommer des narcotiques, etc.

# LES STUPEFIANTS

Pour se procurer de la drogue, plusieurs motards se livraient à des actes criminels, par exemple un dénommé Tommy Dupuis. Celui-ci a reconnu au cours de son témoignage qu'il en consommait pour 40,00 \$ par semaine et que pour ce faire, il avait commis une quinzaine de vols par effraction, les plus importants aux endroits suivants: Ecole secondaire Monseigneur Labrie, Garage Bouchard et Fils, Conseil des Chevaliers de Colomb, entrepôt de la Baie d'Hudson et le Centre de Loisirs de Havre Saint-Pierre.

Un adolescent de 15 ans nous a même avoué avoir consommé pour 60,00 \$ de drogue, par semaine, durant une période assez longue et aussi avoir commis plusieurs vols, le plus considérable à l'entrepôt de la Baie d'Hudson.

Plusieurs témoins ont identifié les vendeurs et les distributeurs de drogue dans la ville et dans les écoles.

#### LA POLICE

On nous a signalé que les effectifs policiers étaient relativement restreints, particulièrement lorsque les motards se rassemblaient en groupes ou lorsque des bagarres éclataient dans des endroits licenciés. Le sergent Béchette, chargé du poste de la Sûreté du Québec, a déclaré qu'il devenait de plus en plus difficile de traduire les motards devant les tribunaux.

Néanmoins, la situation n'est pas alarmante au niveau de la ville: il semble que les forces policières soient à la hauteur de la situation.

Havre Saint-Pierre a maintenant deux policiers alors qu'elle n'en avait qu'un seul auparavant. On compte également sur une meilleure coordination avec la Sûreté du Québec qui en l'occurrence doit constamment prêter main-forte.

## CONCLUSION

Selon les résidents, notre passage aura été bénéfique en ce sens qu'il aura permis de rétablir l'ordre: les groupes de motards n'ont plus de locaux à Havre Saint-Pierre, le calme est revenu dans les endroits licenciés.

L'enquête effectuée par la Commission encouragea les policiers à poursuivre leurs efforts contre la criminalité. Ils ont par ailleurs pris les mesures appropriées en regard des actes criminels rapportés.

CHAPITRE 11

MOTARDS DE SEPT-ILES

# MOTARDS DE SEPT-ILES

Nous avons tenu des audiences à huis clos à Sept-Iles, les 21, 22 et 23 février 1979. Au cours de six séances, nous avons entendus 15 témoins et reçu sept pièces.

## LES TEMOINS

Les témoins qui ont retenu davantage l'attention de la Commission sont les suivants:

Monsieur Michel Lapierre - sergent-détective, policier de Sept-Iles

Un barman - victime d'assaut

Une amérindienne - victime d'assaut sexuel et de voi

Une secrétaire à l'Au-

berge des Gouverneurs - victime d'un vol à l'esbroufe.

Les autres, surtout des motards, ont été très réticents à témoigner.

#### LES MOTARDS

Les "Night Angels", appelés également les "Anges de la nuit", forment le principal club de Sept-Iles. Créé en 1973, le club avait pour local, un garage désaffecté, situé au 801, avenue Cartier à Sept-Iles.

A la fondation du club, on trouve Pierre Berry, Sylva Boland, Claude Leblanc et Marius Muir. En 1975, le groupe déménagea dans une maison louée des Aménagements Bergeron de Sept-Iles, au 1216, boulevard Laure, avec contrat notarié.

Le 14 janvier 1976, les "Anges de la nuit" achetaient la même maison ainsi que le terrain contigu.

Au début de 1978, le groupe s'était transformé, plusieurs membres l'avaient quitté, remplacés par d'autres venant des "Hun's" et d'autres clubs de la région. Il comptait les motards suivants:

Daniel Dechamplain (14-02-53) "Kawa"
Richard Boudreault (15-04-52) "Le Grand"
Réjean Lavoie (19-08-54) "La Mouche"
Jacques Blanchette (28-11-53) "Le Rat"
Jacques Berry (14-07-52) "Cartouche"
Claude Babin (22-10-55) "Ti-Kit"
Michel Dubé (06-12-54) "Sourire"
Jean-Yves Fortier (26-09-55) "Bidou"
Daniel Berry (12-07-55) "Le Flot"
Yvon Pineault (01-12-50) "Le Thon"
Gilles Chasse (18-03-52) "Cow-Boy"
Marcel Jean (05-09-56) "Animal"
René Arseneault (18-12-54) "Pitoune"

Les membres des "Night Angels" ont presque tous des dossiers judiciaires assez chargés. La plupart ne travaillent pas ou tout juste pour bénéficier de l'assurance chômage. D'autres retirent des prestations de l'assistance sociale. Mais ils possèdent tous des motos valant de 5000,00 \$ à 8000,00 \$.

Les motards vivent en partie du crime:

- le trafic de la droque;
- la prostitution:

- les vols à main armée;
- les vols par effraction;
- le recel.

Les policiers de Sept-Iles ont observé qu'après l'heure de fermeture des endroits licenciés, les motards rassemblaient des clients désireux de continuer à fêter ainsi que des jeunes stripteaseuses et se livraient à des orgies sexuelles.

Les endroits de prédilection où se tenaient les motards, étaient: le centre d'achats "Place de Ville", la brasserie l'Ambiance et la discothèque Chez Narcisse.

Les autres clubs de motards de Sept-Iles sont les "Phoenix" et les "Hun's" qui, semble-t-il, ont rarement maille à partir avec la justice.

#### LA SITUATION ACTUELLE

Fait assez surprenant, les "Night Angels" n'ont pas une réputation de violence auprès des citoyens ni des forces policières.

Plusieurs témoins ont fait état des procédés d'intimidation des motards, qui affichent leur agressivité par leur comportement turbulent et leur accoutrement négligé. Il y a aussi la solidarité qu'ils manifestent toujours lorsque l'un d'eux est mal pris ou qu'il est sur le point d'être appréhendé par les policiers.

lls s'adonnent souvent au flânage dans les endroits publics, aux vols à l'étalage, aux dommages à la propriété.

Au cours de l'enquête, plusieurs témoins ont été entendus sur des incidents qui se sont déroulés en 1977 et en 1978, tous imputables aux motards. Leurs auteurs sont maintenant connus de la police à qui nous avons demandé de compléter les enquêtes déjà en cours.

- A) Le saccage de la discothèque Chez Narcisse où il y eut 4300,00 \$ de dégats. Ce saccage faisait suite à la décision de la direction de l'établissement de ne pas admettre des motards en veste de cuir, exhibant les dossards de leur club.
- B) Un assaut sur la personne d'un barman à l'intérieur de la discothèque Chez Narcisse.
- C) Un assaut sur la personne de Christian Beaudin à l'intérieur de la même discothèque.
- D) Un vol sur la personne d'une amérindienne à la brasserie l'Ambiance, ainsi qu'un assaut sur la même personne, au local des motards, boulevard Laure à Sept-Iles.
- E) Des menaces proférées pour que l'amérindienne ne se présente pas au procès intenté contre ses agresseurs, ce qui a mis le tribunal dans l'obligation de les libérer, vu l'absence de la victime.
- F) Un vol à l'esbroufe sur la personne d'une secrétaire de l'Auberge des Gouverneurs. Elle transportait la recette de l'hôtel à la banque, lorsqu'on lui arracha son sac à main contenant 7000,00 \$. L'auteur du vol est connu des policiers que nous prions de faire le nécessaire pour le traduire en justice.
- G) Le trafic de stupéfiants par tous les membres des "Night Angels".

#### LA POLICE

Le corps policier de Sept-lles compte 70 policiers dont 12 détectives. Des agents visitent mensuellement le local des motards et il arrive fréquemment qu'ils y saisissent des stupéfiants et des armes offensives.

Aussi, plusieurs motards des "Night Angels" ont déjà été appréhendés pour trafic de narcotiques, vols à main armée et autres délits.

Mais la principale difficulté rencontrée par les policiers, se situerait au niveau de l'enquête.

On a constaté en effet qu'en raison de la loi du silence chez les motards, et de la crainte de représailles qu'éprouvent victimes et témoins, il est difficile de recueillir la preuve nécessaire pour traduire les suspects devant les tribunaux.

Il n'y a cependant pas de désordre sérieux à Sept-Iles et la police municipale, assistée au besoin de la Sûreté du Québec, est capable de maîtriser la situation.

#### CONCLUSION

Il est certain que les problèmes, à Sept-Iles et Havre Saint-Pierre, au sujet des motards, sont connexes à cause de la fraternisation des clubs la "Nouvelle Génération" et les "Night" de Havre Saint-Pierre avec les "Night Angels" de Sept-Iles.

On ne peut pas dire toutefois que la population de Sept-lles soit perturbée ni qu'elle vive dans la crainte comme on le constatera à Mont-Joli, par exemple.

CHAPITRE III

MOTARDS DE MONT-JOLI

#### MOTARDS DE MONT-JOLI

Les motards de Mont-Joli ont été l'objet d'une enquête approfondie par la Commission. Les résidents et les autorités municipales le souhaitaient.

Des audiences à huis clos et en public ont été tenues du 12 au 15 février 1979 et du 28 au 31 mai 1979, à l'hôtel de ville de Mont-Joli. La Commission y a entendu 52 témoins au cours de 16 séances, et a reçu 52 pièces.

Nos travaux ont assaini la situation et rassuré la population; des recommandations ont été faites séance tenante au procureur général pour que neuf chefs d'accusation soient portés contre cinq individus.

La Commission s'est appliqué au cours des interrogatoires à identifier les auteurs d'actes criminels et à connaître les véritables problèmes causés par les motards aux résidents de Mont-Joli.

#### HISTORIQUE

Mont-Joli compte 6700 habitants. Le corps policier est composé d'un directeur et de dix agents. Les motards se font remarquer par leur agitation dès 1970, lorsqu'ils forment le club des "Flambeurs".

Les "Flambeurs" succédaient à deux autres groupes qui n'existent plus: les "Dragueurs" et les "Jokers". Il y avait également à l'époque les "Black Spiders" qui avaient un chapitre dans la région. Mais ce sont les "Flambeurs" qui ont conservé une sorte d'emprise territoriale à Mont-Joli.

En 1970, les "Flambeurs" commencent à faire parler d'eux alors qu'une bombe éclate près de la résidence de monsieur Charles Gagnon, échevin. L'engin aurait été placé là en représailles, à la suite d'une intervention de monsieur Gagnon au conseil de ville, au sujet des motards.

De 1971 à 1978, aucune amélioration dans le comportement des "Flambeurs", au contraire. Plusieurs témoins ont rapporté que les années 1972, 1974 ainsi que 1977 et 1978 avaient été particulièrement troublées par de nombreux incidents.

#### CLIMAT DE TERREUR

La preuve a révélé hors de tout doute qu'un climat de terreur régnait dans la ville: dans le secteur commercial et dans la rue de la Gare surtout.

Pour les citoyens de Mont-Joli, il était dangereux de s'aventurer dans cette artère principale, le soir et durant la nuit. Les motards, par groupe de 15 ou 20 et parfois plus, passaient leur soirée à flâner, à conduire leur motocyclette à des vitesses excessives en faisant ce qu'ils appelaient des "start", à insulter les passants et enfin à se livrer à toutes sortes d'activités illégales telles que:

- a) Consommer et trafiquer de la drogue;
- b) exiger un droit de passage de 2,00 \$ aux automobilistes;
- c) endommager les voitures stationnées;
- d) consommer de l'alcool dans la rue et lancer des bouteilles aux automobilistes;

- e) se livrer au vandalisme aux abords et à l'intérieur des commerces:
- f) attirer les enfants pour les inciter à consommer de la drogue;
- q) uriner dans la rue, et obstruer le passage des piétons.

Ces désordres ont engendré une telle crainte que la plupart des citoyens évitaient de fréquenter cette partie de la ville. On peut imaginer aisément les conséquences néfastes pour les commerçants établis dans la rue de la Gare et même à proximité. En fait, plusieurs ont fait faillite.

Durant la saison estivale, les touristes étaient traités de la même façon que les résidents. On stoppait les autos, on menaçait leurs occupants s'ils refusaient de payer un droit de passage. Ainsi, il est arrivé souvent que des automobilistes ont dû rebrousser chemin jusqu'à la prochaine intersection.

Cette situation anormale et intenable fut signalée à plusieurs reprises au conseil de ville afin que des pressions soient exercées sur le service de la police jusqu'au moment où la Commission de police du Ouébec fut priée d'intervenir.

Les "Flambeurs" avaient implanté le loi de la jungle qu'ils appliquaient lorsqu'ils étaient en position de force. Enhardis par la faiblesse policière, ils s'étaient à toute fin pratique emparés du secteur commercial de Mont-Joli. Ils imposaient leur loi et se livraient à toutes sortes d'actes repréhensibles. Autour des "Flambeurs", gravitait un groupe de jeunes désoeuvrés à tendance criminelle qui participaient souvent aux activités des motards.

#### LES TEMOINS

Monsieur le maire, Jean-Louis Desrosiers, exprima sa déception sur l'efficacité médiocre de la police municipale. La Commission de police du Québec a déposé le 2 octobre 1979 les conclusions d'une étude sur les opérations policières de Mont-Joli. Nous souhaitons que ces recommandations soient appliquées dans les plus brefs délais.

Monsieur Desrosiers expliqua qu'il était intolérable pour ses concitoyens de ne pouvoir circuler dans le secteur commercial de la ville de crainte d'être importunés: les motards avaient décidé de faire un "pont payant" dans la rue de la Gare, a-t-il raconté; il fallait que les automobilistes payent pour avoir la paix. Monsieur le maire a également décrit dans le détail les inconvénients subis par les commerçants de la rue de la Gare. Quelques-uns ont tout simplement fermé boutique.

Le conseiller Jean-Yves Lévesque, lui-même commerçant, a pour sa part corroboré les dires de monsieur le maire. Il a précisé que les marchands qui protestaient, en privé avec énergie, refusaient de le faire devant le conseil de ville ou publiquement. Ainsi, plusieurs personnes, commerçantes ou non, subissaient dommages ou insultes sans se plaindre, par crainte de représailles.

#### LES "FLAMBEURS"

Les "Flambeurs" formaient un groupe organisé et structuré dont voici les membres:

Donald Charette "Dôme" (président)
Michel D'Auteuil "Frisé"

Raynald Guimond "Nal"
Jules Dupéré "Dupé"
Alain Charette "Vengeur"
Gaston Guimond "Lagas"
Marcel Saint-Jean "Blondin"
Yvon Guimond "Jumeau"
Jacques Blanchette "Black"
Gilles Paradis "Kid"
Renaud Bouchard "Apache"
Michel Lévesque "Pepsi"
Julien Guimond "Kade"
Michel Lévesque "Le Rat"
Donald McArthur "Tonka"

A cette nomenclature, s'ajoutent les noms de deux personnages qui, même s'ils n'étaient pas motards, se tenaient constamment avec eux, rue de la Gare. Il s'agit de Michel Fournier "La Pipe" et de Gilles Dufour "Le Top".

Michel Fournier, ex-"Flambeur", inspirait des mauvais coups aux autres, s'impliquant rarement lui-même: c'est vrai de plusieurs incidents rue de la Gare et pour des dommages causés à l'hôtel Commercial. Quant à Gilles Dufour "Le Top", il était reconnu comme le fournisseur régulier de drogue des "Flambeurs"; il a d'ailleurs des antécédents criminels à ce sujet.

Selon le témoignage d'un policier des chemins de fer nationaux, Dufour faisait parvenir régulièrement à un individu de Montréal, des sommes d'argent variant de 300,00 \$ à 1000,00 \$ et recevait en retour de la drogue qu'il revendait 10,00 \$ le gramme. Gilles Dufour n'a pu être rejoint pour témoigner lors des audiences publiques: il est présentement recherché par les corps policiers.

#### MESURES PRISES

En juillet 1978 cependant, alors que les plaintes des citoyens se multipliaient à un rythme effarant, on coordonna l'action des forces policières de Mont-Joli et de la Sûreté du Québec. Cette initiative apporta une certaine accalmie qui ne fut toutefois que temporaire.

Le projet "Canada au travail", du ler juillet au ler septembre 1978, cofficidant avec l'action policière, contribua à améliorer la situation.

#### LES ACTES CRIMINELS

- A) Un client d'un hôtel, qui se gobergeait avec une prostituée, fut dévalisé de 280,00 \$, par deux membres des "Flambeurs".
- B) Un cultivateur du village Les Boules fut dépouillé de 45,00 \$ par deux motards, sous prétexte de supposés dommages causés à une motocyclette.
- C) Un citoyen de Mont-Joli s'est fait endommager sa voiture par des motards, rue de la Gare, pour 473,00 \$.
- D) Sur la scène d'un accident grave, un motard s'est livré à des voies de fait sur la personne d'un agent de police.
  - E) Le trafic des stupéfiants.

#### LES ACCUSATIONS

Voici les recommandations que nous avons adressées au procureur général à la fin des audiences publiques le 31 mai 1979. C'est à dessein que nous ne mentionnons pas les noms des personnes visées pour des raisons juridiques, humanitaires et d'intérêt public.

Contre A) Conspiration en vue de commettre un vol qualifié sur la personne de A;

Vol qualifié sur la personne de A;

Extorsion: 45,00 \$ sur la personne de A;

Contre B) Conspiration en vue de commettre un vol qualifié sur la personne de A;

Vol qualifié sur la personne de A;

Contre C) Conspiration en vue de commettre un vol qualifié sur la personne de A;

Vol qualifié sur la personne de A;

- Contre D) Extorsion: la somme de 45,00 \$ sur la personne d'un citoyen de la région du Lac Saint-Jean;
- Contre E) Voies de fait sur un agent de police.

#### CONCLUSION

il est surprenant de constater le nombre relativement peu élevé d'actes criminels rapportés à la police étant donné l'insécurité dans laquelle vivaient les citoyens de Mont-Joli. Cela s'explique. Plusieurs victimes ne se plaignaient pas de crainte de représailles. Il est évident que des crimes n'ont pas été résolus pour la même raison.

Un fait est indéniable: les motards formaient un groupe structuré dont le comportement anti-social était flagrant. La Commission est convaincue d'avoir mis un terme à cette situation.

CHAPITRE IV

MOTARDS DE SAINT-GEDEON

## MOTARDS DE SAINT-GEDEON

L'enquête sur les activités des motards de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean a conduit la Commission à Chicoutimi, où des audiences ont été tenues en public et à huis clos. Au cours de 15 séances, du 7 au 11 mai, 53 témoins ont été entendus et 121 pièces produites. Notre passage dans la région a été bénéfique. La preuve nous a permis de recommander au procureur général 20 accusations contre au moins sept individus.

Les clubs de motards impliqués sont les "Missiles", les "Lacma", les "El Conquatcheros" et les "Hondix"; mais le groupe des "Missiles" est le plus visé par les plaintes des citoyens en raison de son comportement criminalisé.

Les clubs ont été bien identifiés quant à leur structure propre. Ils occupent généralement un local à proximité ou dans l'une des agglomérations de la région du Saquenay-Lac Saint-Jean.

A première vue, les clubs de motards se ressemblent tous, surtout en ce qui a trait à l'esprit de solidarité qui unit les membres d'un même groupe. Il convient de noter cependant certaines différences de mentalité et de comportement.

#### 1 - HISTORIQUE

A l'origine, au début des années '70, le club des "Missiles" comprenait plusieurs sections, appelées fautivement "chapitres": notamment à Jonquière, Dolbeau, Grand-Mère et Sept-Iles. Il n'en reste,

semble-t-il, qu'une seule, installée à Saint-Gédéon, au grand désespoir des résidents de cette municipalité.

De tous les clubs de motards de la région, celui des "Missiles" est de loin réputé le plus dangereux et le plus violent, avec une douzaine de membres, propriétaires de grosses motocyclettes. La plupart vivent en parasite, des prestations de l'assistance sociale.

Le comportement anti-social des "Missiles" est insupportable. Le maire de Saint-Gédéon lui-même les voit comme des indésirables qui n'hésitent pas à recourir à la violence en maintes circonstances. Voici leurs noms:

Luc Michaud "Bardot"
Michel Guénard "Canard"
Richard Poudrier "Filtreur"
Guy Cossette "Souris"
Jerry Coulombe "Le Chat"
Jocelyn Girard "Le Prof"
Marcel Blackburn "Polpon"
Jean-Yves Tremblay "Bébé"
Gaétan Lavoie "Yéti"
Rolland Cousineau "Mannix"
Alain Girard "L'Ours"

Le maire, Jean-Philippe Coulombe, a précisé que les 1750 résidents de Saint-Gédéon vivaient dans la crainte continuelle des motards, crainte maintenue par la présence de leur local dans le village.

Evoquant les griefs de ses concitoyens, le maire nous a décrit la conduite des motards:

A) Le bruit et la vitesse des motos, particulièrement le soir et même la nuit;

- B) le commerce des stupéfiants au grand jour;
- C) les brasiers allumés à tout moment, sans raison, à proximité des habitations;
- D) la pratique du tir, avec des armes à feu de tout calibre, également à proximité des résidences;
  - E) les nombreuses bagarres entre motards;
  - F) la menace, le chantage, l'intimidation et l'extorsion.

Quant au local occupé par les "Missiles" à Saint-Gédéon, il appartient à monsieur Gérard Michaud qui l'a loué à son fils Luc, luimême membre du club des "Missiles" et ce, au désespoir du maire.

Les "Missiles" n'auraient pas de président de l'aveu même d'un membre qui a déclaré devant la Commission que chacun devait assumer ses responsabilités.

Il est notoire, au Lac Saint-Jean, que les "Missiles" de Saint-Gédéon entretiennent des relations étroites avec les "Hell's Angels" de Montréal.

On a appris qu'en 1978, Luc Michaud et "Bébé" Tremblay dirigeaient une agence de danseuses appelée "Sunshine", en société avec deux membres des "Hell's" de Montréal, Laurent Viau et Charley Harvey. Avec un personnel de huit filles à leur emploi, Michaud a reconnu qu'il recevait 30,00 \$ par semaine, de chaque fille, ce qu'il trouvait de maigre rapport. Il est vrai que la municipalité a refusé plus tard d'octroyer à Luc "Bardot" Michaud la permission d'exploiter une agence de danseuses, à Saint-Gédéon.

# 2 - LES AUTRES CLUBS DE MOTARDS

Selon des policiers et plusieurs citoyens, les "Hondix", les "Lacma" et les "El Conquatcheros" n'avaient pas une aussi mauvaise réputation auprès de la population. Ces clubs n'auraient eu que très rarement maille à partir avec la justice. Le fait est connu que ce sont les "Missiles" qui ont tenté de fusionner, à leur avantage, les autres clubs de motards. Mais en 1979, les "Lacma", les "Hondix" et les "El Conquatcheros" sont entrés en conflit violent avec les "Missiles".

On note qu'au sein des "El Conquatcheros", au moins 90% des membres travaillent régulièrement. Pour eux, la moto, c'est un sport. De bonnes relations existeraient entre les "El Conquatcheros" et les "Hondix".

# 3 - LA GUERRE ENTRE LES CLUBS DE MOTARDS ET LE TRAFIC DE LA DROGUE

En fait, c'est le commerce extrêmement lucratif de la drogue qui a dressé les clubs de motards les uns contre les autres. La lutte pour dominer un territoire où s'exerce le trafic des stupéfiants, tant sur la place publique que dans certains endroits licenciés, est source de conflits entre gangs. Chaque bande a ses "pushers" qui doivent avoir un monopole absolu dans le secteur qui leur est affecté. On ne souffre point de concurrence dans ce commerce illicite. C'est pourquoi certains membres des "Lacma" et des "El Conquatcheros" ont subi les foudres des "Missiles". Des témoins ont révélé qu'un dénommé Gérard Simard achetait des stupéfiants, à Montréal, pour ensuite les faire distribuer par Réjean Hudon "Laveuse", Jean-Marc Simard "L'Indien", Sylvain Gauthier "La Plug" et Roger Simard "Snoopie".

La distribution se faisait en partie, selon des témoins, rue Sacré-Coeur, devant l'hôtel Union. On a même rapporté que, certains soirs, le dénommé "Laveuse" en vendait pour 500,00 \$, à lui seul.

Dans le cas des "Missiles" de Saint-Gédéon, soulignons leur grande agressivité à l'endroit des autres clubs. D'où la collaboration des "Hondix", des "Lacma" et des "El Conquatcheros" pour détruire leur ennemi commun.

La situation aurait commencé à se détériorer il y a quatre ou cinq ans, au moment où un certain Jean-Claude Filion serait passé dans le camp des "Missiles". Il y aurait eu par la suite plusieurs actes de violence assez graves.

En septembre 1978, la situation empirait, à Alma. Au cours d'une violente altercation dans un endroit licencié, Magella Tremblay et Gaétan Morel, membres des "Lacma", auraient été poignardés par un motard des "Missiles". Magella Tremblay avait alors subi une blessure très sérieuse à la poitrine.

En une autre circonstance, un dénommé Gilles Gagnon a eu un doigt coupé au cours d'une bagarre impliquant le même agresseur, alors armé d'un couteau.

Lors d'une bagarre générale dans un débit clandestin, Chez Bidou, deux personnes furent blessées gravement par une vingtaine de membres des "Missiles" qui auraient saccagé la place. Plusieurs motards ont avoué porter continuellement des couteaux, prohibés par le code criminel.

#### LES ACTES CRIMINELS

#### 1 - AGRESSION ET MENACES

Il y a le cas de Gilles Gagnon battu à coups de batte de baseball dans le dos et aux jambes par des membres des "Missiles", tout simplement parce qu'il fréquentait le club des "Lacma".

Un dénommé Herman Bélanger a été l'objet de menaces et de chantage de la part des "Missiles" parce qu'il avait quitté le club sans y laisser sa moto ou la valeur en argent, contrairement aux règlements du club.

#### 2 - EXPLOSION ET INCENDIAT

A la suite de plusieurs altercations violentes entre les membres des "Missiles" et des "Lacma", le 21 avril 1979, une bombe de fabrication artisanale explosait à l'extérieur du local des "Lacma", alors que des membres des "Hondix" et des "Lacma" se trouvaient à l'intérieur, accompagnés de femmes. La déflagration fut assez forte pour percer un mur, pour déplacer un réservoir de mazout et projeter plusieurs personnes au sol. Le président des "El Conquatcheros" fut immédiatement informé de l'attentat.

Il y eut réunion d'urgence entre les présidents des "Lacma", des "Hondix" et des "El Conquatcheros". D'un commun accord, on convint

que les "Missiles" étaient allés trop loin et qu'il fallait leur servir une leçon. On décida de mettre le feu au local des "Missiles", en lançant des bidons d'essence sur le toit, le soir même.

Le plan était simple: on devait s'approcher sans bruit du local des "Missiles" dans une camionnette, pour lancer des cocktails molotov. Toutefois, rien ne se déroula comme prévu et une terrible fusillade éclata dès que le premier motard eut mis le pied à terre. Selon certains témoignages, les coups de feu éclatèrent de toute part: du toit du local et même d'une automobile arrivée subrepticement sur les lieux.

En fait, les fameux cocktails molotov ne furent jamais lancés, ni les bidons d'essence apportés dans la camionnette. En tout, une quarantaine de projectiles trouèrent le véhicule dans lequel ou derrière lequel s'étaient blottis les cinq ou six assaillants venus sur les lieux pour incendier le local des "Missiles".

Heureusement, la police arriva sur les lieux quelques minutes après pour empêcher le carnage et procéder à des arrestations.

Miraculeusement, il n'y eut que trois blessés.

Ces graves incidents de même que ceux qui ont précédé la guerre ouverte qu'ils se sont livrée, montrent bien la barbarie dont sont capables certains motards. Ils font voir aussi que d'autres motards se rangent très vite du côté des forces de l'ordre dès que leur propre sécurité est en jeu.

#### PERQUISITIONS

Les objets saisis au cours de perquisitions au local des "Missiles" ne sont-ils pas une autre preuve des intentions que nourris-saient ces motards?

En plus d'une quinzaine d'armes à feu (trois revolvers et 12 carabines), on y a saisi des couteaux à ressort, des chevrotines, des projectiles de divers calibres, de la dynamite et des détonateurs. On y a trouvé également une quantité impressionnante de pancartes, d'affiches, de svastikas et de drapeaux.

#### LES ACCUSATIONS

A la fin de ses audiences, notre Commission a jugé à propos d'indiquer au procureur général un certain nombre d'accusations qui s'imposaient immédiatement. En voici la liste:

- Contre A) Voies de fait sur la personne d'un agent de la paix et entrave, le 11 mai 1979;
- Contre B) Arme prohibée;
- Contre C) Possession d'arme;

Quatre manquements à une ordonnance judiciaire;

- Contre D) Voies de fait graves sur la personne d'un citoyen de la région;
- Contre E) Tentative de meurtre sur la personne d'un motard;

  Voies de fait graves sur la personne d'un motard;

  Voies de fait simples sur la personne d'un motard;

  Voies de fait simples sur la personne d'un motard;

Voies de fait simples sur la personne d'un citoyen de la région;

Voies de fait graves sur le personne d'un citoyen de la région;

Extorsion de 2000,00 \$ sur la personne d'un citoyen de la région;

Contre F) Voies de fait graves sur la personne d'un citoyen de la région;

Lésions corporelles sur la personne d'un motard;

Braquer une arme à feu (article 85);

Contre G) Extorsion de 2000,00 \$ sur la personne d'un citoyen de la région;

Voies de fait graves sur la personne;

Contre H) Lésions corporelles sur la personne d'un citoyen de la région:

Voies de fait simples sur la personne d'un motard;

Lésions corporelles sur la personne d'un citoyen de la région.

CHAPITRE V

MOTARDS DE SHERBROOKE

#### MOTARDS DE SHERBROOKE

A Sherbrooke, les activités de deux clubs de motards ont retenu notre attention. Nous avons tenu des audiences à huis clos entre le 18 juin et le 18 octobre 1979: au cours de 14 séances, 47 témoins ont été entendus et 104 pièces produites.

Dès le début des audiences, on a constaté une grande accalmie chez les motards à Sherbrooke et aux environs. Mais nos travaux nous ont permis de mieux saisir l'ampleur du phénomène, d'analyser les nombreuses allégations de crimes et finalement de recommander au procureur général que des accusations soient portées contre des individus.

#### HISTORIQUE

Ā Sherbrooke, les "Gitans" et les "Atomes" se partagent le même territoire, ce qui a suscité des conflits meurtriers entre les deux clubs.

Ainsi, au cours de 1973-74, alors que les deux factions étaient lourdement armées, il y a eu de fréquentes échauffourées, plusieurs sanglantes. On a dénombré six meurtres durant cette période troublée.

Enfin, au début de l'année 1975, lors d'une rencontre au sommet des présidents des "Gitans" et des "Atomes" ainsi que de leurs adjoints, on parvint à trouver un modus vivendi. Les deux clubs réussissent maintenant à cohabiter sans heurts bien qu'il existe toujours une inimitié entre "Gitans" et "Atomes".

#### LES "GITANS"

Avant 1970, les "Gitans" s'appelaient les "Dirty Reich". Le club était alors dirigé par un dénommé Jacques Filteau "Boubou". C'est encore lui l'âme dirigeante, même si officiellement c'est Georges Beaulieu "Bo-Boy" qui se dit président. Le club des "Gitans" comptait une vingtaine de membres à l'époque des guerres de clubs, et maintenant une quinzaine, dont voici les noms:

Georges Beaulieu "Bo-Boy" (président)

Jacques Filteau "Boubou" (celui qui dirige tout)

Claude Filteau "Vic" ou "Victor"

Charles Filteau "Cash"

André Jacob "Dédé"

Jacques Emond "Israel"

Pierre Auclair "Sapeur" ou "Sap"

Daniel Drouin "Dan"

Yvon Tanguay "Bagosse"

Guy Auclair "Junior"

Robert Tremblay "Couleuvre"

Ludger Gagnon "Buck"

Gaétan Berger "Ti-Coun"

Yves Savoie "Ballotte"

Réal Lespérance "Yogi"

L'hostilité entre les "Gitans" et les "Atomes" est née à l'arrivée, dans le secteur, d'un dénommé Yves Buteau "Le Boss" qui assurait la liaison avec les "Popeues" de Montréal, devenus depuis les "Hell's Angels".

Buteau était membre des "Hell's Angels" auprès de qui il ne manquait jamais l'occasion de soutenir les "Gitans". Ce sont d'ailleurs deux "Popeyes", Marcel Auger "Le Grec" et Michel Roy qui étaient les

fournisseurs d'armes des "Gitans" et même des "Atomes". Ces deux clubs ont toujours été puissamment armés de carabines, de revolvers et de mitraillettes.

Les "Gitans" affichaient leur rudesse par des dehors repoussants et déguenillés. L'un des leurs nous a décrit certaines séances d'initiation sordides.

Un autre témoin nous a renseigné sur les habitudes de vie des "Gitans" au 584 rue Montréal, à Sherbrooke. Malgré les plaintes des voisins, le propriétaire de l'immeuble fut incapable de les chasser.

#### LES "ATOMES"

Ces motards se comportent comme les "Gitans". Ils occupent un local, loué par Daniel Carrier "Le Jeune", rue Wellington, à Sherbrooke. Les voisins immédiats ont cherché à déménager pour s'éloigner d'eux.

Les "Atomes" comptent 13 membres. Leur président, Réjean Gilbert, recherche l'harmonie entre les clubs de motards de l'Estrie. Voici leurs noms:

Réjean Gilbert "Farmer" (président)
Réjean Adams "Adam" (vice-président)
Ronald Sigouin "Bia"
Yvon Lecours "Castro"
Daniel Lincourt "Beone"
Daniel Carrier "Le Jeune"
Michel Fortier "Ballon"
Alyre Grondin
Régis Lachance "Chinois"
Christian Lecours "Kiki"

Jacques Lecours "Coco"

Christian Therrien "Boucane"

Jacques Leclerc "Festus"

#### LES STUPEFIANTS

Les "Gitans" et les "Atomes" se préoccupent surtout de la drogue, dont le commerce suscite bien des crimes.

De 1976 à 1979, les "Gitans" se sont rendus maîtres d'un établissement licencié situé à Rock Forest. Ils ont terrorisé les propriétaires, leurs employés, leurs enfants même. Le barman devait fermer les yeux sur le commerce de la drogue dans l'établissement, sous peine de représailles.

Les "Gitans" étaient tellement maîtres de la place qu'ils filtraient eux-mêmes la clientèle. Ils en interdisaient l'accès, par exemple, aux citoyens qui leur déplaisaient et aux personnes de race noire.

Des témoins nous ont décrit le circuit de la drogue chez les "Gitans", les sources d'approvisionnement et les réseaux de "pushers" qui s'affairaient notamment au Bistro et à l'hôtel Gaspé, à Sherbrooke.

Un étudiant a reconnu ses activités de "pusher" pour le compte des "Gitans". Il fournissait les enfants de l'école Montcalm, et les jeunes flâneurs de la rue Wellington, à Sherbrooke. Quant à ses fournisseurs, ils opéraient dans deux discothèques, le "Phare" et le "Triolet" en vendant le "pot" 30,00 \$ l'once.

Le même étudiant prenait livraison des stupéfiants dans un bar de Rock Forest où l'un des "Gitans" se trouvait en permanence, sept

jours par semaine. Deux "Gitans" se sont portés à des voies de fait contre ceux qui s'objectaient à leur commerce.

Un autre individu a reconnu avoir vendu de la drogue pour les "Gitans", au début de 1976. Un jour, alors qu'il tentait de se faire une clientèle, au Moulin Rouge à l'hôtel Gaspé, avec l'accord des "Gitans", il fut battu par des motards, membres du club les "Maraudeurs" d'Asbestos. On a même tiré sur lui en une autre circonstance: il avait pénétré dans le territoire déjà desservi par les "Maraudeurs" d'Asbestos. Il dut cesser ses activités.

Les "Gitans" s'approvisionnaient également en stupéfiants chez les "Hell's", étant donné leurs relations étroites avec Yves Buteau "Le Boss" et Yves Bilodeau "Gorille". Un motard nous révéla les trucs utilisés pour déjouer douaniers et policiers, lors du transport de la drogue.

D'après le trésorier des "Gitans", les affaires du club sont florissantes: on venait même de consentir un prêt de 10 000,00 \$ à un commerçant de Sherbrooke.

La vente de stupéfiants dans les cabarets et les salles de billard rapportait gros chaque soir.

Un hôtelier de Waterville a dû fermer son établissement à la suite des ennuis que lui causèrent les "Gitans". Ces derniers consommaient et trafiquaient de la drogue sur place, quelquefois en même temps que des membres des "Atomes", ce qui provoqua des bagarres et contribua à chasser la clientèle régulière.

#### LES AGRESSIONS SEXUELLES

De si nombreux témoins nous ont convaincu que des motards du club les "Atomes" ont violé des mineures et les ont contaminées, que nous prions les forces de police de parfaire leurs enquêtes afin que les suspects répondent de leurs actes devant les tribunaux.

Une adolescente de 16 ans, droguée, fut violentée sexuellement. En cette circonstance, un motard l'aurait vendue, pour de l'argent, à des membres du club.

Une autre mineure, sous la menace du fouet, dut se prêter à des relations sexuelles, devant des motards. Elle aurait alors attrapé une maladie vénérienne. Elle nous déclara que toutes les filles qui eurent des relations avec un motard qu'elle nomma, furent aussi contaminées.

Une autre jeune fille a dû subir les assauts sexuels de sept motards des "Atomes", dans la même nuit, sous la menace de coups.

Plusieurs autres mineures ont été entraînées au local des motards pour y subir des sévices.

### ALLEGATIONS DE CRIMES

Quelques témoins ont relaté un certain nombre de crimes pour lesquels les forces policières s'appliquent à compléter la preuve nécessaire:

A) En 1978, deux motards auraient volé un nombre considérable de motocyclettes qu'ils revendaient immédiatement;

- B) deux motards se sont attaqués à des homosexuels qu'ils attiraient pour ensuite les voler;
  - C) agression, à coups de poignard, le 2 août 1978, à Magog;
- D) en 1976, vol par effraction de 30 000,00 \$ chez Farbstein, et de 40 000,00 \$ chez Electrolux;
- E) des jeunes volaient des chèques de Bien-être social dans des boîtes aux lettres pour le compte des "Gitans" qui les faisaient encaisser à la banque par des jeunes filles;
- F) trois motards se spécialisaient dans les vols de coffresforts, ils en auraient réussi une trentaine;
- G) au club des "Gitans", on disposait d'une centaine de formulaires: certificats de naissance, permis de conduire, enregistrements et cartes de crédit qu'on vendait entre 25,00 \$ et 100,00 \$ l'unité.

#### LA POLICE

Dans l'ensemble, le service de police de la ville de Sherbrooke s'est montré à la hauteur de la situation surtout durant les deux dernières années qui ont précédé cette enquête.

A cet effet, les patrouilleurs ont uni leurs efforts, organisé des visites régulières des locaux de motards, et procédé à des contrôles fréquents sur la route. Certains policiers ont reçu des menaces. Les autorités de la ville de Sherbrooke ont passé un règlement interdisant les motocyclettes dans la rue Wellington, endroit de prédilection des motards pour le trafic de la droque.

#### CONCLUSION

Le nombre restreint d'accusations que peut recommander la Commission, s'explique d'une part par le fait qu'un grand nombre d'actes criminels n'ont pas été rapportés à la police en temps opportun et d'autre part par la crainte de représailles des victimes et des témoins, ainsi que par la loi du silence chez les motards.

CHAPITRE VI

MOTARDS D'ASBESTOS ET DANVILLE

## MOTARDS D'ASBESTOS ET DANVILLE

L'enquête sur les activités des clubs de motards dans l'Estrie nous a conduit à Asbestos où nous avons tenu des audiences à huis clos du 1er au 4 octobre 1979: 28 témoins furent entendus et 30 pièces déposées. Les audiences se sont terminées par une recommandation au procureur général, de porter des accusations contre des suspects.

## LES MOTARDS

Les clubs de motards impliqués sont les "Maraudeurs" et les "Quidams".

A l'instar des "Gitans" et des "Atomes" de Sherbrooke, les "Maraudeurs" et les "Quidams" sont en conflit. Plusieurs se sont d'ailleurs livré des batailles sanglantes, dans le passé.

Les deux clubs sont vus fréquemment à Asbestos, surtout les "Maraudeurs", mais les "Quidans" se tenaient davantage à Danville.

### LES "MARAUDEURS"

Ce club a commencé à se faire connaître au début de 1974, sous la direction d'un dénommé Jean-Louis Chainey. Il a pris un essor plus grand en 1976 avec l'arrivée de Michel Mayrand, de Mario Beaurivage et d'autres.

Avec Louis Chainey, les "Maraudeurs" ont conservé une réputation peu enviable.

Au local des "Maraudeurs", il y avait fréquemment des "partys" au cours desquels on consommait pot, mescaline, haschisch et alcool. Au parc municipal, ils troublaient la paix, ils incitaient même des enfants à s'enivrer et à consommer de la drogue.

Aujourd'hui, le club les "Maraudeurs" est en train de se dissoudre. Il y aurait, semble-t-il, mésentente entre les membres eux-mêmes, plusieurs sont déjà passés aux "Hell's Angels".

A Asbestos, même s'il ne reste que peu de membres actifs, les "Maraudeurs" sont toujours craints. Le sentiment général est qu'ils se sont toujours conduits comme des malapris. Ils s'amusaient à faire (ce qu'ils appellent) des "drags", importunant les citoyens et mettant la vie des piétons en danger. Plusieurs témoins ont dit avoir vu les motards soûler des enfants de 10 à 12 ans ou leur faire prendre de la drogue. Certains témoins ont évalué à six ou sept le nombre des "Maraudeurs" qui continuent à se tenir ensemble à Asbestos, même s'ils ne portent plus l'écusson du club.

Voici les noms des membres et des sympathisants des "Maraudeurs" ainsi que les noms de ceux qui sont devenus des "Hell's Angels":

Michel Mayrand ("Hell's")

Réjean Lessard "Zig-Zag"

Claude Corbeil "Gros Jos"

Mario Ducharme "Pan-Pan"

Jean-Louis Chainey (ex-président)

Alain Fortier "Happy Day"

Emile Letendre "Ti-Mil"

Luc Fréchette "Taupe"

Mario Beaurivage "Pistache" ("Hell's")

Jean Grenier ("Hell's")

Bernard Lessard "Ti-Nours"

Jacques Gendron "Tico"

Yves Letarte (Sympathisant)

Jocelyn Letarte (Sympathisant)

## LES "QUIDAMS"

Ce club s'appelait autrefois les "Associés"; il aurait été fondé au début de 1975 par Michel Marcotte "Cocotte" qui purge présentement une peine de neuf mois de prison pour viol. Michel Marcotte aurait abandonné, à la fin de 1977, les "Quidams" de Danville (qui ont une section à Sorel).

Darquis Leblanc est le président des "Quidams" depuis 1977, même si on prétend maintenant qu'il n'y a plus de président et que chacun assume ses responsabilités.

Les "Quidams" n'ont pas une aussi mauvaise réputation que les "Maraudeurs" auprès de la population. C'est surtout le trafic de la drogue qu'on leur impute, car leurs activités criminelles sont moins nombreuses, ou moins apparentes.

Les "Quidams" ont gardé, dans leur local, une carabine semi-automatique M-1 durant assez longtemps et Darquis Leblanc avait toujours en sa possession de la dynamite et des détonateurs.

Ce club dont les membres sont nommés plus loin, avait son local autrefois à Danville. Il est maintenant installé à Kingsey Falls, petite localité située à sept milles à l'ouest de Danville et à 11 milles d'Asbestos:

Darquis Leblanc (Président)
Luc Boisvert "Chromé"
André Dubuc "Tom"
Michel Gagné "Gorlo"
Michel Marcotte "Cocotte"
Marcel Hamel "Cascadeur"
Yvon Martel "Boss"

## A ASBESTOS

Monsieur Rock Fréchette, maire depuis le 6 novembre 1978, et huit ans échevin de cette même ville, nous a décrit la situation. Les "Maraudeurs" et les "Quidams" fréquentaient et fréquentent encore deux endroits à Asbestos, le parc Dollard et une salle de billard située dans l'édifice Gayliss, sur la première avenue. Leurs activités, surtout au parc Dollard, ont consisté jusqu'à maintenant à consommer de la bière, à lancer des bouteilles vides, à consommer de la drogue et à inciter les enfants à les imiter, à insulter les passants et à faire du tapage. Les "Maraudeurs" avaient pris l'habitude quant à eux de s'asseoir sur une rampe qui marque une dénivellation du sol dans la première avenue (rue commerciale) et de là causer du tumulte de façon à bien démontrer qu'ils étaient les maîtres de la place.

Alors que les plaintes des citoyens affluaient, malgré les efforts d'un nouveau directeur de police plus conscient du problème que le précédent, ce n'est qu'à l'arrivée dans la ville des premiers enquêteurs de notre Commission que la situation s'améliora. Col'ncidence, les motards ont cessé de fréquenter de la même façon le parc Dollard et la salle de billard du Gayliss; une paix relative est enfin revenue dans la ville.

### LA POLICE D'ASBESTOS

Monsieur Nelson Raymond a été nommé directeur le 15 septembre 1978; il est résident d'Asbestos et était autrefois directeur de police à Valcourt. Son service comprend 15 policiers permanents et cinq policiers auxiliaires.

Il a déclaré devant la Commission qu'il connaissait les "Maraudeurs" et les "Quidams" avant sa nomination à Asbestos. Il les savait très actifs dans le trafic de la drogue principalement dans le parc municipal Dollard où les motards amenaient toujours des chiens Doberman, pour effrayer les passants qui osaient montrer de l'opposition.

Monsieur Raymond ajoute qu'il ne s'était pas rendu compte de l'ampleur du problème avant que plusieurs de ses hommes et des citoyens ne le lui explique.

Monsieur Raymond a fait état des menaces que lui-même et quelques-uns de ses hommes ont reçues avant l'arrivée de la Commission. Parfois, les menaces étaient proférées à l'endroit des familles des policiers; ainsi l'un d'eux, particulièrement efficace, a reçu la menace que son épouse serait agressée sexuellement.

C'est dans ce contexte que la police travaillait. Le directeur Raymond, encouragé par la Commission, intensifia avec l'aide de la Sûreté du Québec, les contrôles, les fouilles et les saisies, ce qui a conduit à la désintégration partielle des clubs de motards.

L'une des principales tactiques mises de l'avant par le directeur Raymond a consisté à ne tolérer aucune infraction aux règlements de la circulation et aux règlements municipaux, dans les limites de la ville, et à faire de fréquents contrôles policiers.

# LES STUPEFIANTS

Les motards, membres des "Maraudeurs" ou des "Quidams", s'adonnaient au trafic de la drogue dans plusieurs bars de la région, et même dans des salles de billard. D'après un de leurs anciens camarades, ils s'approvisionnaient à Montréal en stupéfiants qu'ils revendaient à Victoriaville, à Asbestos, à Rock Forest et même à Sherbrooke, dans des endroits licenciés, connus actuellement de la police.

D'après un motard, les "Quidams" cachaient dans leur local des drogues fortes, acide, mescaline et crystal. Le commerce était si important que des trafiquants possédaient des mitraillettes pour se protéger.

Il était si dangereux de traiter avec les "Maraudeurs" et les "Quidams", qu'un motard a décidé de cultiver lui-même le cannabis dont il avait besoin!

### LES ACTES CRIMINELS

Des actes criminels, plusieurs marqués de violence, ont été révélés devant la Commission et sont présentement l'objet d'enquêtes additionnelles par les forces policières:

- 1) Le vol d'une motocyclette a provoqué des représailles graves en 1975 et en 1976: des poursuites en auto et en moto et même un coup de feu sur la résidence d'un citoyen antipathique aux "Maraudeurs".
- 2) En 1977, un homme a été battu à l'hôtel Bellevue, à Saint-Barnabé pour une simple bousculade. La victime, qui identifia ses agresseurs, a perdu une semaine de travail, à cause des blessures subles.

- 3) En 1979, au Lanki Bar, à Victoriaville, fréquenté par les "Gitans", les "Atomes", les "Maraudeurs" et les "Hell's", deux motards ont blessé gravement un client paisible.
- 4) Le 2 août 1978, à Magog, deux motards blessent à coups de poignard, un individu. Par la suite, les agresseurs s'en prennent à un témoin de l'incident qui avait tenté d'aider la victime.
- 5) Le fils d'un agent de police d'Asbestos fut menacé parce que son père avait arrêté des "Maraudeurs" pour infraction au code de la route. Un autre agent fut aussi menacé pour les mêmes raisons.
- 6) Deux motards ont été appréhendés alors qu'ils transportaient de la dynamite vers Soulanges.
- 7) Un "pusher" a eu les pneus de sa voiture coupés parce qu'il vendait de la drogue à l'hôtel Gaspé, en concurrence avec les "Maraudeurs".
- 8) Des "Maraudeurs" ont battu deux jeunes qui s'étaient plaints aux policiers de menaces reçues au Petit Nicolet. Ils ont été hospitalisés durant plusieurs semaines.
- 9) Le leader des "Maraudeurs" se porte à des voies de fait sur le frère d'un policier, à l'hôtel Gaspé. Ces derniers s'étaient rendus au procès du motard. Même l'agent a subi des représailles.
- 10) Un autre "Maraudeur" s'en est pris violemment au témoin d'un délit de fuite.
- 11) En 1977, sans raison apparente, des "Quidams" heurtent volontairement en automobile un jeune homme qui eut alors une jambe et une main fracturées.

- 12) Au cours d'une rixe entre les *"Mercenaires"* de Mégantic et les *"Quidams"* de Danville au sujet de la drogue, l'un des *"Mercenaires"* avait été jeté dans le feu et avait eu les deux jambes gravement brûlées.
- 13) En 1976, alors qu'elle avait 19 ans, une jeune femme a été violée par huit membres des "Maraudeurs" et un membre des "Popeyes"; elle n'a révélé le crime à la police que trois mois plus tard.
- 14) Un soudeur chez Johns Manville, battu par des motards, n'a pas porté plainte à la police par crainte de représailles.
- 15) A la suite du saccage de l'hôtel Larochelle, aux Trois-Lacs, des motards furent condamnés à payer des dommages de 1400,00 \$. Un témoin de l'affaire fut menacé afin qu'il contribue, même s'il n'avait rien à voir dans l'incident.
- 16) L'incendie d'un garage à Danville, aurait été allumée par des "Maraudeurs".
- 17) Un motard des "Quidams" aurait planifié et fait exécuter un vol considérable de bijoux, à la bijouterie Lavigne à Asbestos. C'est un hôtelier qui aurait indiqué au voleur à quel receleur s'adresser à Victoriaville pour écouler les bijoux.
- 18) Un motard des "Maraudeurs" aurait commis un vol à main armée, le 29 octobre 1977, à la Caisse populaire Saint-Georges. Des témoins du crime ont été menacés, afin d'empêcher l'identification certaine du voleur.
- 19) Un autre membre des "Maraudeurs" a vendu un camion sans dénoncer à l'acheteur le solde qu'il devait encore à une société de financement. À cause de cette dissimulation frauduleuse, l'acheteur a dû acquitter la dette du motard, outre le prix déjà payé.

- 20) Le même motard a vendu une automobile de marque Camaro, dans des circonstances identiques. L'acheteur, après avoir payé l'automobile, 6500,00 \$, a dû payer une somme additionnelle de 5500,00 \$ à une société de financement.
- 21) Un motard a volé une moto de 3500,00 \$ qu'il a revendue 300,00 \$ à un tiers. Ce dernier s'en est départi à son tour pour 125,00 \$.
- 22) En 1976, le leader des "Maraudeurs" a revendu, en pièces détachées, une moto qu'il avait fait voler par un comparse. Ce dernier a avoué avoir reçu une récompense de 100,00 \$.
- 23) Le leader des "Quidams" a reconnu posséder au local du club, des pistolets, des menottes, des couteaux et des ceintures de métal.
- 24) Il en est de même pour un autre motard qui possédait des armes offensives au local du club des "Maraudeurs".

En plus de recommander un certain nombre d'accusations pour possession d'armes prohibées et armes à autorisation restreinte, il est opportun de mentionner que les forces policières sont à compléter des enquêtes susceptibles de conduire à des accusations additionnelles.

CONCLUSION

# CONCLUSION

La preuve nous fait voir l'évolution des motards. Les jeunes turbulants sont passés au crime organisé. Les clubs faibles se rallient aux plus forts quant ils ne sont pas dévorés par ceux-ci. Le lucre l'emporte, grâce aux stupéfiants. Les motards s'adonnent à tout genre d'activités criminelles, pourvu que cela paye.

Nous assistons en fait à une restructuration de clubs qui les rendra plus puissants, plus insaisissables. Au Québec, pullulent 14 clubs de motards à tendance criminelle, qu'il ne faut pas confondre avec une majorité d'honnêtes sportifs. Or, chez les clubs qui se caractérisent pour leurs activités criminelles, on trouve une structure similaire:

- A) Un président, craint du groupe, qui refusera souvent d'admettre qu'il est l'âme dirigeante;
  - B) un vice-président;
- C) un secrétaire qui s'occupe des livres et de la comptabilité du club et qui peut aussi être un homme de main pour toute autre tâche;
  - D) des membres;
- E) des postulants appelés "striker" qui doivent être initiés et faire leurs preuves avant d'arborer l'écusson du club.

On a noté, dans les petites localités où les forces policières sont peu nombreuses, que les motards délinquants s'imposent par la violence.

Durant la saison estivale, la campagne est envahie par des motards qui narguent la population en refusant de payer leur dû, en brandissant des armes, en terrorisant les passants. On a constaté à maintes reprises que les corps policiers ont dû composer, malgré des situations intenables, à cause de menaces contre eux-mêmes et leur famille.

Des clubs de motards accueillent des fugitifs de partout, qui sont hébergés et qui ainsi peuvent percevoir de l'assistance sociale, sous différents noms et à plusieurs adresses.

Des motards, fuyant les États-Unis, se réfugient chez des gangs canadiens et reçoivent de l'assistance sociale des deux pays. Un grand nombre de motards sont devenus des fiers-à-bras à la solde des usuriers, des "gambleurs" et des receleurs.

Il faut tenir compte également de la versatilité ingénieuse des motards dans leurs activités criminelles. Ils utilisent leurs talents où ils excellent: dans le vol de véhicule, dans le trafic de la drogue, dans l'intimidation, etc.

Par dessus tout, le motard connaît mieux que personne cette arme formidable qui frappe en plein coeur l'appareil judiciaire, le parjure sous le coup de la menace. On ne compte plus au Québec les accusés qui s'en sont tirés grâce à l'intimidation des témoins. En ce sens, les motards sont des experts de la violence physique.

Certains groupes de motards criminels se font une gloire d'opérer dans un territoire bien spécifique et selon des méthodes plus sophistiquées de façon à ne pas avoir maille à partir avec la police. D'autres, par ailleurs, moins bien organisés se mettent en vedette par des actes de violence qui vont parfois jusqu'aux pires extrêmes.

Les femmes sont malmenées dans les clubs de motards; après une première randonnée en moto, la jeune fille est exploitée comme une chose. Elle appartient à un membre ou à tous les membres du club. Tôt ou tard, elle subira des sévices. Plusieurs travaillent comme danseuses tout en retirant de l'assistance sociale dont elles font profiter les motards. Elles deviennent souvent des prostituées.

Les motards criminels sont généralement agressifs, jusqu'au meurtre parfois. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils manifestent une solidarité exceptionnelle entre-eux, même en milieu carcéral.

# LIAISON AVEC LES MOTARDS DE L'ONTARIO

L'enquête de la Commission a démontré qu'il existe une liaison avec les gangs de l'Ontario. Cette liaison s'opère grâce à deux grands clubs dont les ramifications s'étendent aux États-Unis, et même en Europe: les "Outlaws" et les "Hell's Angels".

Alors que les "Outlaws" sont beaucoup plus forts en Ontario que dans le Québec, les "Hell's" recrutent leurs effectifs surtout au Québec. On a noté que les principaux points de liaison sont effectivement Sudbury et Ottawa.

Dans la région de Sudbury, les "Hell's" ont réussi à rallier à leur cause, un club puissant, appelé les "Coffin Wheeler", qui a des contacts avec des clubs du nord-ouest québécois comme les "Pow Wow", en Abitibi, et quelques autres.

### LE REGROUPEMENT DES CLUBS

On sait que, dans la province de l'Ontario, les "Outlaws" se sont alliés récemment les deux clubs les plus puissants de Toronto: les "Vagabonds" et les "Para-Dice". Ils ont pris en main les "Satan's Choice", les "Last Chance", les "Iron Hawgs" ainsi que les "Queens Men" et les "Lobos". dans la région de Windsor.

Ce phénomène d'annexion a commencé à se faire sentir également au Québec. Les "Hell's" ont absorbé les "Popeyes" de Montréal et se sont affiliés les "Maraudeurs" d'Asbestos, les "Missiles" du Lac Saint-Jean et les "Sex Fox" de Chibougamau.

Quant aux "Outlaws" dans le Québec, ils avaient déjà absorbé les "Satan's Choice" de Montréal et ils ont réussi récemment à s'affilier les "Nomades" de Valleyfield.

# RIVALITE

Les "Outlaws" et les "Hell's Angels" sont sans doute les clubs les plus puissants sur le continent nord-américain et probablement dans le monde. Les "Hell's" ont leur quartier général à Oakland, en Californie; les "Outlaws" sont installés à Chicago, en Illinois, comme le montrent les organigrammes annexés.

Le danger d'affrontement entre ces gangs de motards sera encore plus grand en 1980. Il est probable que les conflits de territoire, entre "Hell's" et "Outlaws", s'étendront à travers le Québec et l'Ontario. Les membres de ces clubs ne reculent pas devant les meurtres, les assauts, la pose de bombe, etc.

## TRAFIC

Le commerce de la drogue chimique est considérable entre le Québec et l'Ontario, grâce aux relations des clubs de motards. Il y a également échange de danseuses et de stripteaseuses, étant donné que certains clubs opèrent des agences de spectacles, particulièrement en Ontario. Enfin, il y a échange de motocyclettes et d'automobiles volées.

Sur le plan des stupéfiants, l'association avec les grands clubs, "Hell's" et "Outlaws", procure aux clubs moins importants des débouchés et des sources d'approvisionnement fort utiles.

DEUXIEME PARTIE

MOTARDS ET SOCIETE

AVANT-PROPOS

## AVANT-PROPOS

Les motards se comportent souvent comme s'ils s'étaient amputés de la société. Du moins ils le disent et parfois ils le manifestent avec agressivité.

On se rend compte que la marginalisation chez-eux est volontaire, sans pourtant qu'elle soit le fruit d'une réflexion bien mûrie. Sans humour, l'un d'eux ne nous a-t-il pas expliqué, à Chicoutimi, avec un peu d'incohérence, en quoi les motards tranchaient sur nos concitoyens:

- Q. "Vous venez d'employer une expression qui semble assez courante ou assez utilisée chez les motards, Monsieur X, vous avez parlé d'un citoyen.
- R. Oui.
- Q. Faites-vous une distinction entre une personne qui est motard et une personne qui ne l'est pas?
- R. Pour nous-autres, la distinction est comme ceci: Nous-autres, on voit un citoyen, ça veut pas dire du monde qu'on veut rien savoir ou quelque chose comme ça, ca veut dire une personne qu'on peut considérer comme étant ami ou une personne comme n'importe qui ici mais qui... qui a pas la même pensée que nous-autres sur le bicycle, pour nous-autres, c'est un citoyen, parce que nous-autres, c'est un feeling de partir sur notre bicycle, pis nous-autres, notre idée est comme ça, c'est un citoyen comme un autre; comme vous-autres vous pourriez dire de nous-autres qu'on est pas semblable puis employer un autre terme, j'sais pas, nous-autres, c'est dans notre langage, c'est couramment.
- Q. Un citoyen c'est n'importe qui, excepté les motards.

- R. C'est ca.
- Q. Et qui ne semble pas en accord avec les idées.
- R. Non, je ne peux pas dire avec les idées, y peuvent pas être en accord ou y peuvent être en accord pis ça peut être un citoyen. Si y ont pas un patch sur le dos, pour nous-autres, c'est un citoyen. Parce qu'un gars de bicycle, c'est un gars de bicycle, un citoyen c'est un citoyen. Y peut avoir des jeans, une veste de cuir coupée, manches coupées, des cheveux longs pis c'est pas...
- Q. Pis c'est pas un motard?
- R. ... C'est pas un motard, un gars de bicycle parce qu'un motard c'est... pour moé, c'est pas ..."

Parmi ceux qui réfléchissent, et ils sont rares chez les motards, on évoque de loin un certain détachement de la société de consommation. C'est là le seul et mince vernis de philosophie sociale dont ils puissent se parer.

Pourtant leur comportement étonne. Et choque souvent.

Nous avons cherché à le comprendre et à l'expliquer.

CHAPITRE I

L'ORGANISATION INTERNE

## L'ORGANISATION INTERNE

Nous avons senti chez les motards un profond sentiment de répulsion à l'égard de la société. Il ne s'agit point du mouvement naturel qui porte les jeunes à remettre en question les valeurs de la génération qui les précède. Au contraire, tout se passe comme si les motards mettaient de la hargne à nier toute valeur à la société elle-même, si bien qu'ils forment entre-eux une anti-société, hermétique et imperméable au milieu ambiant. Tout n'est pas mauvais dans leur démarche puisqu'on y trouve un profond sentiment de fraternité. L'un d'eux nous a dit:

- R. "Pour ma part à moé, j'ai rien contre les autres. J'ai ma famille à moé, point.
- Q. Est-ce que vous êtes marié?
- R. Non. Je dis ma famille quand je parle de mes frères.
- Q. Quand vous parlez de...
- R. De mon club.
- Q. De votre club de motards?
- R. Oui.
- Q. Le club de motards c'est votre famille?
- R. C'est ma famille, c'est ca."

Cette fraternité n'est acquise que selon un rite que l'on retrouve partout: ne devient pas motard qui veut.

Le candidat est d'abord astreint au service du club durant une période plus ou moins longue, généralement six mois.

Le "striker", car c'est ainsi qu'on le nomme, doit se montrer maléable aux ordres comme aux désirs des membres à part entière. Il accomplit les besognes les plus rebutantes: de l'entretien matériel du local jusqu'à l'exécution de délits criminels parfois, pour le seul profit de ses futurs camarades.

C'est une véritable entreprise de démolition psychologique à laquelle on assujettit le "striker". C'est un serf perdu en plein XXe siècle: il n'a que des obligations, il n'a pas de droits. Par exemple, il ne peut porter le dossard, dont nous verrons l'importance plus loin.

Le noviciat se termine par l'initiation du candidat. On le soumet alors, devant tous les membres du club, à des expériences plus ou moins sordides, humiliantes même, toujours grossières, que la bienséance nous empêche de décrire. Initiation que l'on pimente presque toujours d'orgies sexuelles, assaisonnées de drogue.

Le candidat a alors acquis, semble-t-il, cet esprit de fraternité auquel nous venons de faire allusion, mais vidé du sens profond qu'on lui attache habituellement.

Aucune règle formelle n'assure la cohésion du groupe. Il est vrai qu'un président de groupe nous a affirmé:

R. "Disons qu'on a tous et chacun un bureau de direction puis on est tous sur les mêmes règlements, sur la conduite dans les hôtels, la discipline, la moto, la question d'avoir soin de sa moto, les clubs sont tous fondés sur la même structure, si vous voulez, nous autres, tous les bureaux de direction, on se rencontre à tous les deux (2) mois, à tous les trois (3) mois, on s'organise un gros repas, on discute des divers accrochages, des problèmes mineurs."

Mais un autre s'est empressé de nier cette assertion dans les termes suivants:

- R. "Aucune. On est toute égal, à l'âge qu'on a là. Y a personne qui prend une décision. On est assez homme pis mature pour prendre chacun nos responsabilités.
- Q. Est-ce qu'il y a une personne qui a plus d'autorité que l'autre dans le club?
- R. Aucune."

Une seule exception toutefois. Lorsqu'il s'agit d'exécuter une opération punitive, des représailles contre un restaurateur, par exemple, tous les membres du club se concertent en vue de coordonner l'action commune; mais si l'opération implique la participation de plusieurs clubs, seuls les leaders momentanés de chacun prennent les décisions pour l'ensemble: ce fut le cas à Saint-Gédéon, à l'occasion d'un incident violent que nous relatons ailleurs.

Par dessus tout, une loi fondamentale gouverne le milieu des motards. Elle est complexe dans son application, difficile à énoncer. Prenant pour acquis que la société lui est hostile, le motard trouve toujours dans son club, le soutien et le refuge dont il a besoin dans ses razzias contre la société. Une fraternité indéfectible lui est alors acquise. Mais, à l'intérieur du club, l'intérêt général prime tout et l'emporte sur le particulier. D'où l'hermétisme et l'imperméabilité qui cimentent tous les groupes de motards.

Il n'est donc pas plus facile d'abandonner un club que d'y être admis. On ne ménage pas le récalcitrant dont l'ardeur s'est éteinte: menaces, chantage, représailles de toutes sortes, sans oublier que le membre sortant doit tout laisser au club, y compris sa moto. L'appartenance au groupe se voit, non pas par la moto, mais par le dossard, qu'on appelle "crest", "couleurs" ou "patch". "Si ont pas de patch sur le dos pour nous autres, c'est un citoyen", nous a dit l'un d'eux. Le "crest", c'est l'oriflamme d'autrefois. On le porte avec fierté parce qu'il inspire aux autres la frayeur. Le perdre, c'est se déshonorer, c'est l'humiliation suprême. Fait étrange, inexpliqué, le motard doit toujours porter le même dossard, sa vie durant, sans le laver ni le détacher de la veste qui le retient. Selon l'expression du milieu, on porte l'"Original".

Le dossard est une véritable carte d'identité avec tous les sigles qui y sont imprimés et que les initiés savent interpréter. Les chiffres, les mots, les dessins forment un langage ésotérique qui exprime la personnalité du membre parmi ses congénères. Nous en donnons le lexique:

13: Adepte de la drogue;

69: Variante de relations sexuelles;

 $34\frac{1}{2}$ : La moitié de 69;

FTW: Fuck The World;

M: Marijuana

S: Speed;

24: Boire 24 bières en 8 heures:

22: Prison;

PROPERTY OF: Fille considérée comme étant la propriété des membres;

AILE ROUGE: Relations sexuelles avec une femme lors de ses menstrua-

tions;

AILE BLANCHE: Relations sexuelles avec une femme vierge;

AILE NOIRE: Relations sexuelles avec une femme de couleur;

AILE VERTE: Relations sexuelles avec une femme affectée de maladies

vénériennes;

AILE OR: Relations sexuelles avec une femme qui a eu antérieure-

ment des relations sexuelles avec quinze (15) membres du

groupe, d'affilées;

Chaque club a son local, à l'usage exclusif des membres et de leurs invités, hommes ou femmes, ces derniers rigoureusement sélectionnés. Certains y vivent. Mais le local sert surtout à la consommation de la drogue, aux orgies sexuelles et à la préparation de crimes. Souvent on y trouve des motos, des armes et de la drogue. Certains locaux sont aménagés en véritables forteresses, d'autres sont à l'écart des agglomérations, tous assurent à leurs habitués une certaine discrétion.

Enfin, la plupart des membres sont propriétaires de motos, qu'ils veulent rutilantes, qu'ils bricolent, qu'ils affectionnent; au point d'en parler comme d'un être vivant qui éveille chez-eux un obscur sentiment de puissance sauvage.

Tel est l'environnement structurel et matériel du milieu des motards.

CHAPITRE II

LEUR UNIVERS MENTAL

## LEUR UNIVERS MENTAL

Hélas! Les motards ont expulsé de leur univers intérieur, avec toute forme de civilité, les valeurs essentielles de notre milieu. Ils n'en ont gardé que les artifices, qu'ils ont parés souvent de clinquants, de gadgets venus de notre voisin américain. Dans cette démarche stérilisante, ils se sont livrés à la violence de leurs appétits. Quelques-uns en ont conscience, ils le regrettent. La plupart s'en accomodent, avec morque parfois.

Alors que l'homme contemporain se nourrit de toutes les cultures que lui offrent l'espace et le temps, et que la génération actuelle se montre assoiffée de toutes les audaces et de toutes les connaissances, les motards ont choisi, semble-t-il, de se cantonner dans l'immobilisme, de figer leur vie, irrévocablement. On peut remettre en question bien des valeurs de la société actuelle, sans aller pour cela jusqu'au dénuement de sa propre personnalité. Certains motards ont le goût du néant. Ecoutons cet aveu pathétique de l'un d'eux:

R. "Je pourrais-ti dire quelque chose à ce sujet. Peut-être que dans les années à venir, les années qui vont s'en venir, moé, je considère que, pour ma part à moé, mais que je soye mort, je serai pu un gars de bicycle, mais dans les années qui vont s'en venir, tant que je vais être en vie, je vais être un gars de bicycle, pis un jour, le monde vont changer d'idée, parce qu'y vont savoir faire la différence entre tel club pis tel club, pis y vont s'apercevoir qu'il y a des clubs, là, qui "tripent" comme je disais v'là quarante ans, manger sul bras, violer des femmes, battre du monde pour rien, des vieillards sur la rue pour leur voler leur argent ou des choses de même."

La marginalité prend des allures de vocation. Tout se passe comme si les motards se résignaient à la désolation, avec pour seul programme: "mais que je soye mort, je serai pu un gars de bicycle... tant que je vais être en vie, je vais être un gars de bicycle". L'indigence tragique de l'expression recèle toutes les contraintes qui étouffent leur vie.

Cet univers désolé se manifeste par des signes qui ne trompent point.

A la suite de perquisitions que la Commission avait autorisées, nous avons appris que les membres de plusieurs clubs ornaient leurs locaux d'effigies d'inspiration nazie, cette doctrine qui a provoqué la pire hécatombe de l'humanité. Cette tache n'est pas près de s'effacer de la conscience collective tant elle fut abominable. Aussi, n'est-il pas étonnant que certains motards déploient des drapeaux nazis dans leurs locaux, sans pour cela se réclamer de l'idéologie hitlérienne qu'ils ne connaissent point, ou du moins vaguement. Un témoin nous explique:

- Q. "Vous en avez déjà vu quelque part des croix gammées?
- R. J'en ai déjà vu. oui.
- Q. Vous connaissez ca comme étant associé...
- R. Je connais un peu l'histoire d'Hitler, là-dessus...
- Q. Oui.
- R. Par rapport à ça.
- Q. Oui. Vous connaissez la sombre époque du nazisme.
- R. Oui.
- Q. Hein?
- R. J'ai entendu parler.
- Q. Et du fascisme.
- R. Oui.
- Q. Vous connaissez ça?
- R. Oui.

- Q. Vous avez étudié ça un peu?
- R. Non. Par les films qu'on voit à T.V. pis les choses de même, je sais ce que c'est."

La svastika n'est pas le seul ornement qu'affectionnent les motards. Ils peuplent leurs posters de chimères, de monstres, d'aigles qui étalent leur rapacité en couleurs éclatantes. Ils sont fiers d'afficher même sur leurs vêtements cette faune inquiétante. Il arrive même que ces animaux évoluent, comme sur une affiche des "Missiles" de Saint-Gédéon, parmi une luxuriante végétation d'hallucinogènes.

Les motards ne se contentent pas de fantasmes inanimés.

Dans la plupart des clubs, on dresse des chiens de combats, voués à la férocité, et dans un local au moins, les policiers ont découvert un serpent, gardien sans doute des paradis artificiels, c'est-à-dire de la drogue dissimulée dans une cage.

Les rares livres qui semblent intéresser les motards, se rapportent aux arts martiaux, ils voisinent avec des armes: carabines, fusils, revolvers, poignards, menottes, chaînes.

L'environnement du motard lui parle de violence, de force et d'agression. Un monde, expurgé de la pitié.

Le nom de leurs clubs claironne l'hostilité: "Maraudeurs", "Nomades", "Renegades", "S.S.", "Huns", "Hell's Angels", "Outlaws", portent beaucoup d'agressivité. Les motards ont tiré de leur inconscient, et parfois même du tréfond des âges, des noms qui évoquent l'effroi. En ont-ils nettement conscience? Peut-être veulent-ils signifier par là qu'ils entendent se conduire comme des hordes au milieu de la société. On peut le croire.

Les motards sont fiers d'une certaine abjection, de leurs travers, du sordide même. Jamais ils ne s'appellent par leur nom. Ils ne se connaissent que par des surnoms, comme s'ils voulaient se débarrasser à jamais du froc de leur identité. Des surnoms qu'ils veulent expressifs d'une nouvelle personnalité, qui s'attachent à eux comme un stigmate qui consacrera pour toujours leur exil de la société. Parmi les dizaines que nous avons compilés, en voici quelques-uns qui illustrent bien cet état d'esprit: "Microbe", "Débauche", "Pouilleux", "Infirme", "Taupe", "Terreur", "Fond-de-Tonne", "Couleuvre", "Boucane", etc.

Tout se passe comme si ces jeunes dévoyés nourrissaient leur marginalité de ce qui se fait aux États-Unis, chez les "Hell's Angels", les "Outlaws", d'où nous vient ce type d'organisation. Il existe outre frontière des commerces de revues pour motards, de gadgets, de banderolles, de macarons, d'ornements qui font de nos motards québécois des victimes inconscientes d'une société de consommation qu'ils ont formée en marge de l'autre. Ils se sont créés un monde intérieur livré à la seule gravité d'appétits élémentaires, qu'éclairent parfois, plutôt qu'ils ne réchauffent, des symboles factices aux couleurs violentes. Chez eux, tout parle à l'imagination, peu à l'intelligence.

# LEUR AGRESSIVITE

Ainsi conditionnés, les motards se sont rendus imperméables à toute influence extérieure. Ils se veulent étrangers à tout, ils se heurtent avec frénésie à tout ce qui les entoure, ils prennent même plaisir, dirait-on, à susciter l'hostilité générale. On croirait qu'ils ne voient dans la société qu'un immense bric-à-brac à piller.

Leurs conditions de vie les coupent de tout échange avec l'extérieur. Dans la plupart des clubs, les membres n'ont que des activités communes laissant peu à l'initiative personnelle de chacun, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut. Afin de mieux assurer la cohésion du groupe, l'essentiel de leur vie se déroule au local, fermé à toute autre personne. Les motards refusent systématiquement et partout de participer aux activités de la communauté. Cet isolement voulu crée un climat d'hostilité et de crainte de la part des citoyens, ce qui entretient l'agressivité des motards. Motards et société forment deux mondes en perpétuel conflit.

Les motards ont deux préoccupations majeures. Du moins, ils mettent leur énergie au service de deux besoins qui paraissent primer chez-eux tout autre considération: la drogue et le sexe. La moto leur confère les apparences de la puissance et de la liberté; et la solidarité, une détermination invincible. Le fruit de leurs rapines est une source de financement du commerce de la drogue et il en est de même pour l'exploitation qu'ils font des jeunes filles et même d'enfants qu'ils n'hésitent pas à pervertir. Voici le témoignage de l'un d'eux, âgé de 15 ans, victime inconsciente des motards:

- Q. "Essaye de te rappeler quand tu as commencé à fumer, là, il y a deux (2) ans, combien de temps après que tu as été obligé de voler pour pouvoir t'acheter tes choses?
- R. Fuh... c'est à l'été... à l'été, là, quand j'ai commencé à fumer pas mal plus, j'avais un petit peu plus d'argent; avec l'argent qu'on faisait, je fumais pas mal tout le temps. J'avais... puis, ca venait qu'on avait... on avait plus de... je n'avais plus que pour l'argent que j'avais. Puis, je pouvais pas arriver.
- O. A payer tes affaires?
- R. A payer mes affaires, oui...
- O. Alors, on peut dire que t'as volé sur une période d'à peu près quatre (4), cinq (5) mois?
- R. Oui.
- O. Es-tu capable de te rappeler combien de vols tu as pu faire?
- R. ...
- Q. Deux (2), cinq (5), dix (10), vinat (20)? Essaye de te rappeler les endroits que tu as volé, là...
- R. Une douzaine à peu près.
- Q. Une douzaine.
- R. Oui.
- Q. Douze (12), quinze (15) vols?
- R. Douze (12), treize (13).
- 0. Pouze (12), treize (13).
- R. Oui.
- Q. Pas beaucoup plus que ca?
- R. Peut-être ben un petit peu plus. Je ne sais pas, à peu près ca."

Les motards s'attribuent jalousement des territoires où ils ont seuls le droit de commercer la drogue et de placer leurs "filles". Pour en garder le contrôle exclusif, ils n'hésitent pas à voler, à piller,

à intimider et à violenter les gens. Si bien que dans plusieurs municipalités de province, les honnêtes citoyens n'osaient plus sortir, le soir venu. On a même vu, chose stupéfiante, que des motards exigeaient des citoyens d'une petite ville, un droit de péage pour qu'ils puissent circuler dans une rue! Et cela, sans que les autorités puissent réagir avec efficacité. C'est ce que nous explique le maire de la municipalité en cause:

R. "Vous savez il ne faut pas blâmer le public qui bien souvent, ici comme ailleurs, se sent terrorisé par ces bandes d'individus, de véritables bandes organisées qui font état de leur nombre, de la force, ce qui leur permet de s'installer en maître dans bien des endroits et de faire craindre justement à la population qu'il vaut mieux garder le silence et souffrir leur mal plutôt que de faire appel aux forces de l'ordre afin de faire respecter la loi et la paix dans une localité."

Afin de mieux assurer leur hégémonie, les clubs s'installent généralement dans les municipalités dépourvues de corps de police organisé. Souvent ils prennent pour local un bâtiment isolé de toute agglomération, même minime, afin de dissuader toute immixtion trop curieuse dans leurs affaires. Si d'aventure les voisins manifestent une certaine réticence, on s'empresse de les intimider pour les faire taire. Du local partent les razzias et se planifie la prise en main d'un débit d'alcool qui leur servira de centre de distribution de drogue. Le propriétaire est littéralement dépossédé de son commerce, il n'en a plus le contrôle, comme nous l'explique l'un d'eux:

Q. "Mais pourquoi? Ca se passe chez vous. Il y a du commerce de drogue qui se fait dans votre édifice et vous fermez les yeux pratiquement. Pourauoi?

- R. La peur. Appelez-le comme vous voudrez.
- Q. Mais pourquoi ce sentiment de peur?
- R. On va dire, on va lire toute sorte d'affaires dans les journaux. Moé je sais que ces gars-là sont prêts à tuer. J'ai peur."

Les motards se sentent alors les maîtres du territoire. L'hostilité, la peur et la violence gouvernent désormais leurs rapports avec la population.

Ils ne tolèrent aucune défection de l'un d'entre eux. Il peut arriver que des relations trop étroites d'un camarade avec d'autres citoyens, surtout en autorité, soient assimilées à la délation et peuvent être frappés de sanctions sévères, y compris l'exécution physique.

Les motards manifestent la même solidarité et le même comportement en milieu carcéral. Emprisonnés, ils s'empressent de former un clan uni vis-à-vis la direction et les autres détenus. Ils cherchent à imposer leurs propres lois, impitoyablement. Souvent ce sont eux les responsables de l'agitation dans les pénitenciers, et même des règlements de compte. Pour eux, une condamnation judiciaire étant le gage de leur appartenance totale et définitive à leur propre milieu, ils s'opposent fièrement à tout effort de réhabilitation.

Par son mode de vie, le motard se met en situation d'agression continuelle à l'égard des autres, soit pour se défendre, soit pour attaquer. Il a fait de la violence son ange gardien.

CHAPITRE IV

QUI SONT-ILS?

## QUI SONT-ILS?

Nous avons entendu en 1979, une soixantaine de motards, répartis sur tout le territoire de la province, à l'exclusion de Montréal, de l'Abitibi et de Québec. La moyenne d'âge est de 24 ans et leur scolarité ne dépasse quère le cycle primaire.

A même leurs témoignages que nous avons étudiés systématiquement, nous avons cherché à évaluer leur capacité d'expression. On sait que le langage est souvent la mesure de l'intelligence et du coeur; du moins, il en fait sentir l'épanouissement. Il est effarant de constater l'indigence des motards. Par le sous-développement de leur vocabulaire, ils appartiennent sans nul doute au tiers-monde de la pensée. On peut facilement s'en rendre compte dans les courts extraits de témoignages que nous avons cités plus haut. Leur vocabulaire utile comporte 300 mots tout au plus, à peine assez pour exprimer des besoins élémentaires. A ce niveau de pauvreté, il ne peut être question pour un adulte, de discourir intelligiblement sur les idées courantes qui intéressent l'opinion publique, ni même d'exprimer, avec un peu de nuances, les sentiments qui font l'agrément des rapports humains. C'est un langage saccadé, haché d'onomatopées, creusé de silences, c'est un "basic language" tout juste propre à la description d'événements ou de phénomènes peu complexes. En cela, les motards sont les produits les plus pitoyables d'une société de consommation débilitante.

Rares sont ceux qui exercent un métier. La plupart ont abandonné toute volonté de s'intégrer au marché du travail. L'un d'eux nous a expliqué:

- Q. "En quelle année avez-vous cessé d'aller à l'école?
- R. Douzième (12e) année. J'ai pas complété, chu parti au mois d'avril... y m'ont congédié au mois d'avril
- Q. Vous n'avez pas de métier ou de... dans la suite de vos études?
- R. Oui, j'ai retourné à l'école un coup pour apprendre le métier débosseur-peintre. Je l'ai appris pi j'ai passé à fin de l'année, pi toute, pi quant je suis venu pour m'engager dans le boutte icitte là ben y me donnaient moins cher que ma carte valait, tsé. Autrement dit, si tu veux travailler là on va t'ôter trente cennes (.30¢) de l'heure. J'aurais me plaindre au comité paritaire mais en me plaignant qu'est-cé que j'aurais eu à l'ouvrage. Tout le temps des christ de jobs sales.
- Q. A ce moment-là vous aviez quoi, dix-neuf (19), vingt (20) ans?
- R. Je devais avoir vingt (20) ans, oui.
- Q. Et c'est à partir de ce moment-là que vous vous êtes associé à un club de motards?
- R. Non. non.
- Q. C'est par la suite?
- R. J'ai tout le temps pas mal suivi ça. Mon frère a tout le temps eu des bicycles.
- Q. Votre frère est plus vieux que vous?
- R. Ah! oui, pas mal. Y'a trente et un (31), trente-deux (32).
- Q. Est-ce qu'il a fait partie des motards lui aussi?
- R. Non, y'a jamais fait partie d'aucun club. C'est parce qu'y'a tout le temps eu des bicycles. Y sé tout le temps tenu pas mal avec les gars, pi icitte à Asbestos quand j'étais plus jeune, y'a juste un parc, pi tout le monde se ramasse là, y'a rien d'autre. Ce fait que les gars de bicycle se ramassaient là, pi on virait autour des bicycles, tsé, pi on rêvait toujours d'en avoir un, pi toute.

- Q. Avez-vous été en relation, vous, avec les Hells Angels ou les Outlaws?
- R. En relation, qu'est-cé que t'entends par là?
- Q. Les rencontrer?
- R. Oui, j'en ai vu des Hells Angels, pi j'ai vu des Outlaws."

A quelques exceptions près, les motards vivent du commerce de la drogue, de la prostitution, du vol, ce qui ne les empêche pas de recevoir frauduleusement des prestations du Bien-être social et de l'assurance chômage. Quelques-uns proclament sans honte leur vie de parasite. Témoin, celui-ci:

- Q. "Est-ce que vous retirez de l'argent d'ailleurs?
- R. Non. Moé j'ai une femme avec moé, une semaine ou deux (2) des fois. Si j'paye pour des fois, la semaine d'après, c'est elle qui paye pour. Des fois, c'est moé qui paye la bière, des fois la semaine d'après c'est elle qui la paye, c'est pas plus aue ça.
- Q. Mais cette femme-là, elle travaille?
- R. Ben cette femme-là... ces femmes-là parce... ça fait très longtemps que je vois des danseuses.
- Q. Vous exercez un grand charme sur les danseuses?
- R. (RIRE)... t'sais je l'sais pas, j'peux pas t'dire ça.
- Q. C'est la conclusion qu'on peut en tirer de votre style de vie?
- R. Hein.
- Q. C'est la conclusion qu'on peut en tirer de votre style de vie. Vous fréquentez plusieurs danseuses, c'est elles qui vous font vivre autrement dit.
- R. C'est comme j'te dis, temps en temps sur un bord, pis temps en temps sur l'autre. Comme j't'ai dit, c'est mon argent pis les tickets que je paye...

- Q. Non, mais les tickets, ca n'est pas du revenu ca?
- R. Non, c'est justement, c'est pas une source de revenus. Ca m'en ôte.
- Q. Ces danseuses, est-ce qu'elles travaillent pour une agence particulière?
- R. J'peux t'dire franchement, des danseuses là, si j'couche avec une danseuse ou que j'reste une semaine, j'veux
  même pas savoir son nom parce que ca m'intéresse pas.
  J'veux pas être accroché d'une femme... Ca faque une
  semaine icitte, une semaine là, une semaine là pis le
  temps se passe.
- Q. Files acceptent toujours de rester avec vous, de vous donner de l'argent?
- R. Ben oui... ca doit être un charme ca,... je l'sais pas."

Le motard a rompu, encore tout jeune, ses attaches familiales. Souvent la désunion des parents l'a abandonné à la dérive, sans recours. Il n'a pas su ou voulu profiter des moyens que la société met à
la disposition de la jeunesse, dans les disciplines de l'éducation, des
métiers et des sports. Adolescent, il a peut-être perçu la vie des adultes de son propre milieu comme tissée de contraintes insupportables, contre
lesquelles il s'est révolté et qu'il a rejetées pour toujours. Ce faisant, il n'a retenu que le pire: l'esprit de consommation, et encore
dans ce qu'il a de plus caustique pour l'épanouissement humain. Le motard s'empiffre de tous les déchets que sécrète hélas! notre société.
En ce sens, on peut croire que le motard est le fruit du milieu.

Il n'est pourtant pas question ici de se plier à la mode des années '50, qui consistait à rendre les adultes responsables des travers de la jeunesse: c'était culpabiliser les uns pour excuser les autres, ce qui ne corrigeait rien.

Les motards criminalisés sont relativement peu nombreux au Québec: 300 tout au plus. Mais la cohésion et la détermination leur confèrent une force redoutable. C'est un phénomène récent, au Québec et en Amérique du Nord. Autrefois, il y avait probablement autant de jeunes dévoyés, mais leur isolement les rendait moins dangereux. Le motard est foncièrement un homme de clan, sans lequel il n'est rien.

Le motard n'a rien du jeune de son âge. Nous avons remarqué son peu d'enthousiasme, une absence quasi totale de joie de vivre, d'ambition personnelle, de spontanéité, de dévouement, qualités qui font de la jeunesse l'assise d'une société progressive et heureuse. Il a vieilli prématurément. Non pas parce qu'il a vécu normalement les expériences utiles à l'accomplissement de l'homme, mais parce qu'il a voulu se souiller une fois pour toute, irrémédiablement. Le motard est un homme souillé moralement et physiquement. Ce fut l'une des constatations pénibles de notre enquête.

Une société saine, fière d'elle-même, ne peut tolérer en son sein un germe aussi nocif, ni permettre sa croissance. Nous avons vu le délabrement intellectuel, moral et même physique de centaines de nos jeunes et son influence corruptrice. Il faudrait être inconscient pour ne pas s'en rendre compte et débile pour ne pas réagir. On peut avoir une certaine compassion pour la misère de ces jeunes dévoyés, sans rendre incompatible l'action éclairée des pouvoirs publics et des organismes sociaux. A moins de décider bêtement d'abandonner une fraction de nos jeunes à la faiméantise criminelle. Au contraire, nous espérons que nos travaux apporteront à la réflexion commune des éléments de solutions efficaces.

RECOMMANDATIONS

## RECOMMANDATIONS

Commission ont suscité une véritable accalmie dans les rangs des motards au cours des deux dernières années. Les efforts concertés et la vigilance des forces policières qui nous ont constamment soutenus, nous ont convaincu que ces dernières sont bien en mesure de contrôler la situation. D'ailleurs, les policiers de la Sûreté du Québec qui ont travaillé avec nous et ceux de la Communauté urbaine de Montréal qui avaient pour mission d'observer le comportement des motards sur leur territoire, nous confirment qu'il y a eu accalmie chez les motards. Certains d'entre eux ont même avoué leur crainte de l'intervention policière ou d'autres formes d'ingérence dans leurs "affaires". Fait dique de mention, des motards ont confessé qu'ils craignaient deux genres d'événements qui pouvaient compromettre leurs "ovérations tranquilles": une guerre ouverte avec des groupes ennemis et une enquête comme celle de notre Commission.

C'est pourquoi en conclusion de ces enquêtes sur ces groupes de motards, nous croyons utile de <u>recommander</u> que les forces policières exercent dorénavant et de façon accrue une surveillance constante des groupes connus de motards au Québec et s'adonnent à une vérification fréquente de la légalité de la possession de leurs automobiles et de leurs motocyclettes et à une visite régulière des locaux, logis ou autre bâtiment où ils se réunissent et se tiennent en groupe.

Nous <u>recommandons</u> aussi, malgré les difficultés évidentes, que les corps policiers s'efforcent, par tous les moyens légaux mis à leur disposition, d'infiltrer ces bandes de motards afin de mieux connaître leurs intentions, de prévenir la commission de crimes et d'assurer la poursuite devant les tribunaux de ceux qui conspirent pour les commettre, avant que le mal ne soit fait.

Prostitution, détournement de mineurs, assauts sexuels, viols, trafic de drogue et d'armes offensives, proxénétisme, recel, voilà seulement une partie de l'occupation criminelle des motards sur lesquels débouchera inévitablement l'intervention policière.

De même, il faudra une présence policière accrue et bien apparente pour empêcher la formation de nouvelles bandes de motards, réserve étant faite évidemment à l'endroit des groupes sociaux ou sportifs légitimes.

Nous recommandons aux directeurs des corps de police municipaux de s'inspirer des méthodes employées par les autorités de la ville de Québec et de son corps de police pour éliminer la présence gênante et bruyante des motards parmi la population locale et touristique du vieux Québec, à l'intérieur des limites de ce territoire. Le service de police de la ville de Québec applique aussi pour toute la saison estivale un programme de patrouille à pied qui occupe de deux à six policiers en soirée selon l'importance des foules prévisibles. Les instructions données aux policiers qui exécutent cette patrouille et l'équipement dont ils sont pourvus devraient, en accord avec les autorités du corps de police de la ville de Québec qui méritent qu'on souligne leurs efforts et leur succès dans le domaine, faire l'objet de vérifications sur l'initiative des corps policiers qui ont à intervenir pour réprimer les frasques des motards, afin d'appliquer chezeux le fruit d'une expérience profitable et fertile en résultats.

Les clubs de motards, comme les "Gitans", les "Nomades", les "Flambeurs", et les autres de même espèce, sont des foyers de crimes. Ce fut l'une de nos expériences les plus pénibles, de constater que les motards attiraient chez eux les mineurs en fugue, parfois même des enfants, pour les initier à la consommation de la drogue, les pousser à rapiner, à voler, et pour les contraindre souvent à subir les sévices sexuels qu'eux les motards, appellent des "partys".

Nous avons reçu le témoignage d'adolescentes de 15 ans, traumatisées à tout jamais et déjà dégoûtées de la vie, après avoir été souillées par la fange de ces individus. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de traduire en justice ces corrupteurs. Mais nous <u>recommandons</u> instamment aux forces de l'ordre d'alerter immédiatement ceux qui sont chargés de protéger la jeunesse, dès qu'elles constatent la présence d'un mineur parmi ces bandes de motards. La loi de la Protection de la Jeunesse donne aux policiers des moyens d'action utiles à l'application de notre recommandation.

On sait que les vendeurs de drogue exercent surtout leurs activités dans les bars, les cabarets et même dans les salles de billard et de jeux mécaniques, dans ce dernier cas pour desservir la clientèle des mineurs. Souvent ce trafic criminel n'est possible qu'avec la complaisance du propriétaire des lieux. Si la loi édicte des sanctions sévères contre les propriétaires d'établissements qui enfreignent, volontairement ou non, les normes régissant la vente d'alcool et les heures de fermeture, elle est muette lorsque le même propriétaire tolère le trafic de la drogue. Aussi nous formulons deux recommandations qu'il est urgent de mettre en oeuvre:

- a) que la loi québécoise applicable aux détenteurs de permis de bars, de restaurants et de cabarets soit modifiée de façon à ce que les sanctions pénales et administratives prévues dans le cas de vente irrégulière d'alcool, frappent aussi le propriétaire de l'établissement où l'on consomme ou trafique de la droque;
- b) que les municipalités mettent à jour leurs règlements afin d'annuler le permis d'exploitation de salles de billard ou d'autres jeux, pour les propriétaires qui tolèrent chez eux le commerce ou la consommation de la drogue.

Nous levons le huis clos entourant les témoignages entendus dans le cours de cette enquête, et ce, pour usage à la discrétion du procureur général du Québec et, pour assurer la bonne administration de la justice.

Montréal, ce 19 février 1980

COMMISSION DE POLICE DU QUEBEC

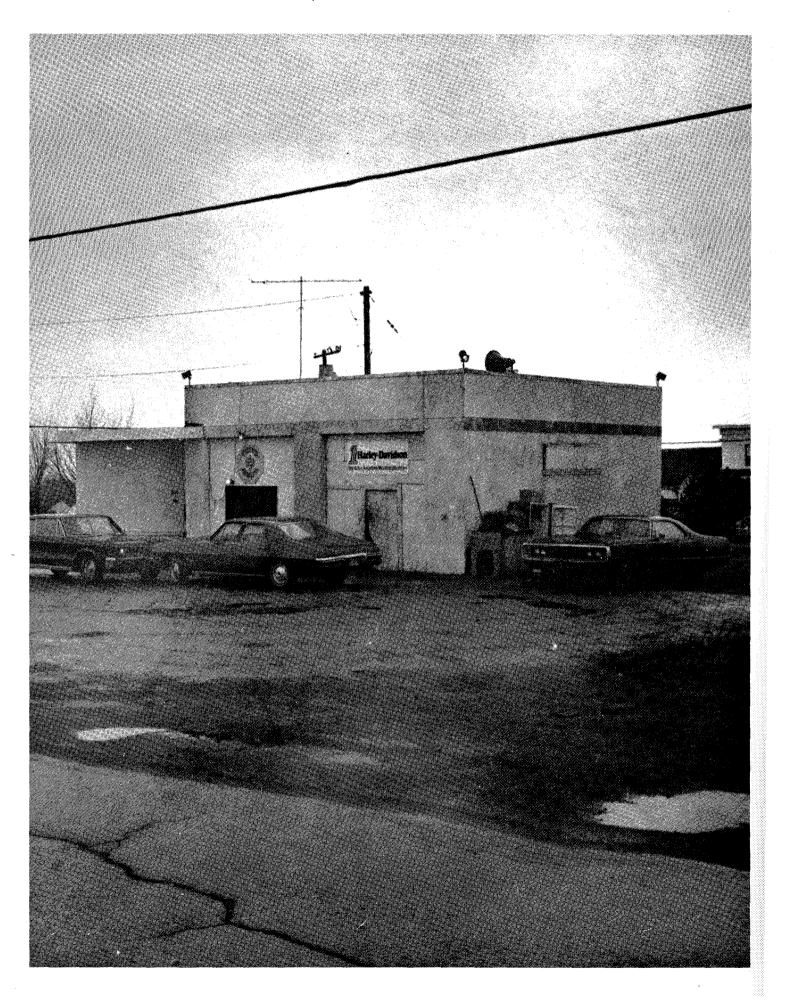
Juge Denys Dionne, membre

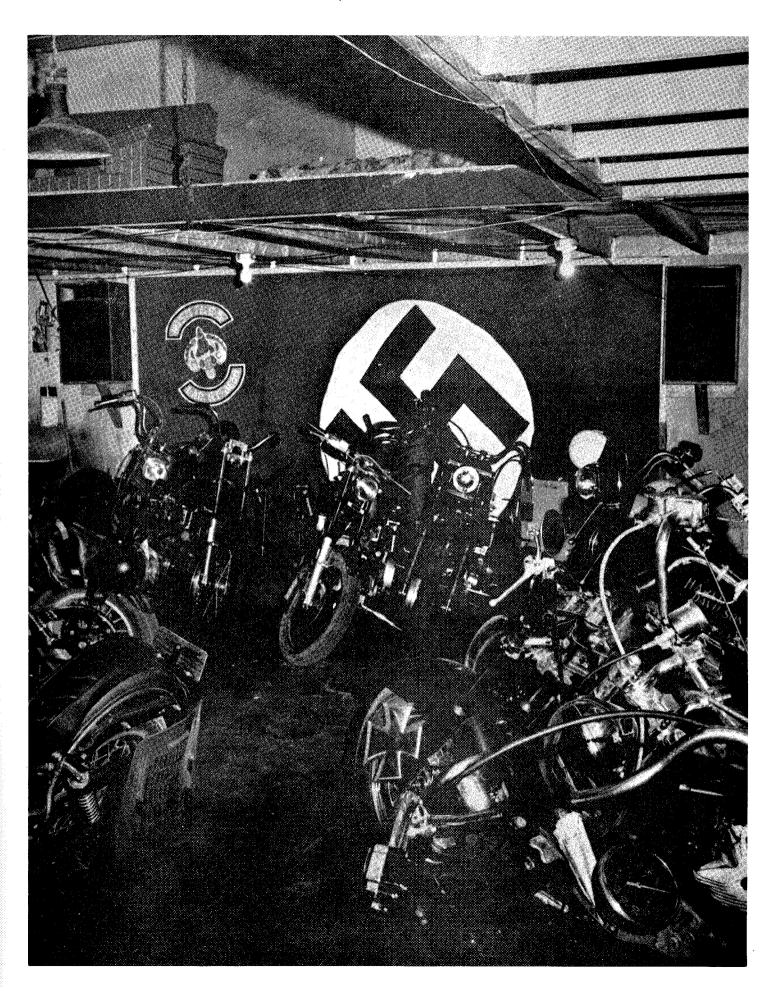
Maître Raymond Boily, membre

M. Guy Toupin, C.M., membre

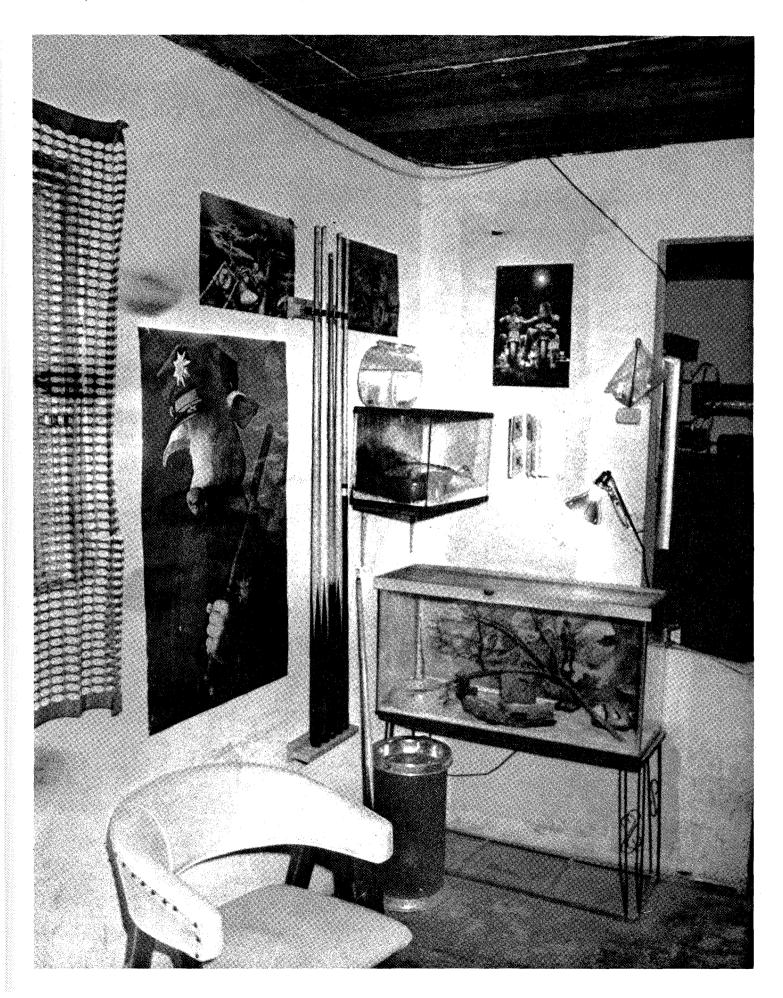
Muy raufin

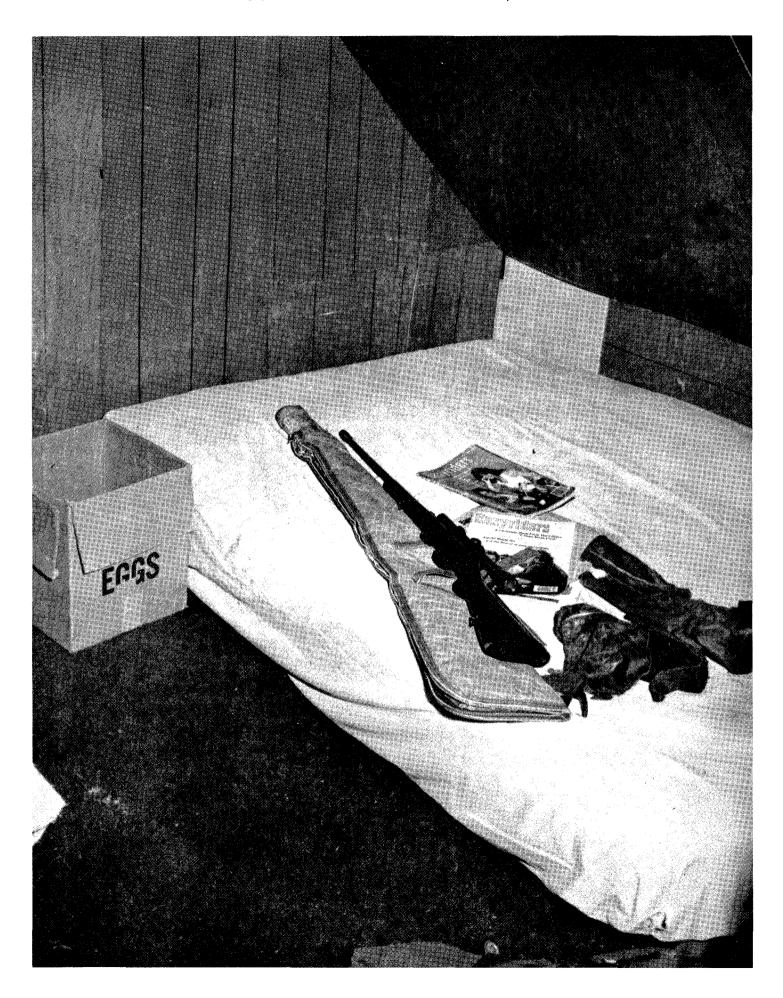
ANNEXE "A"



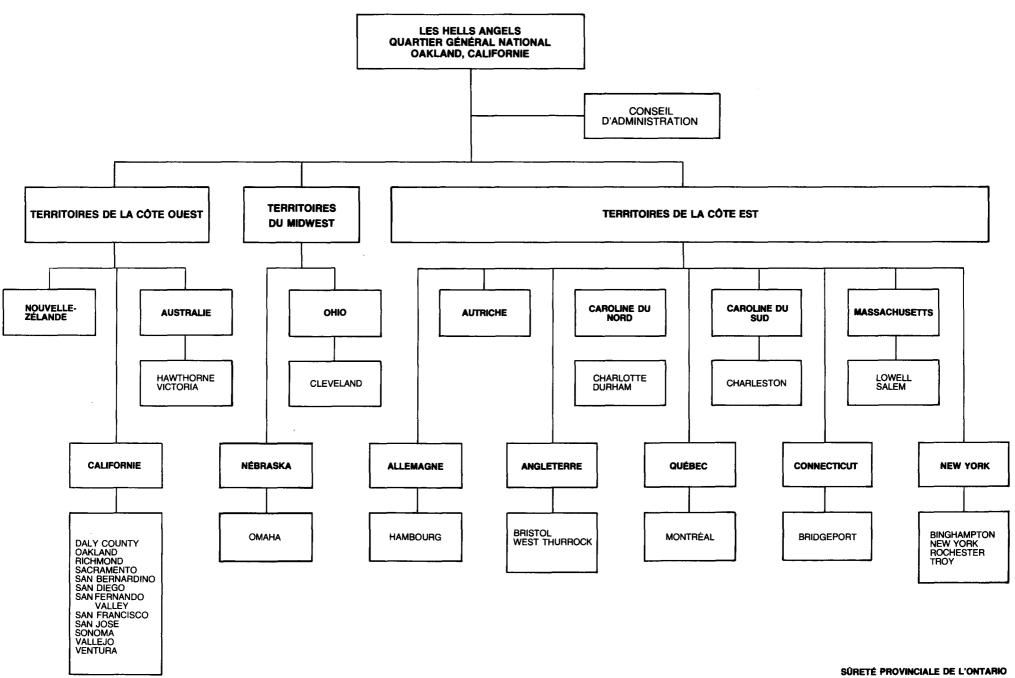




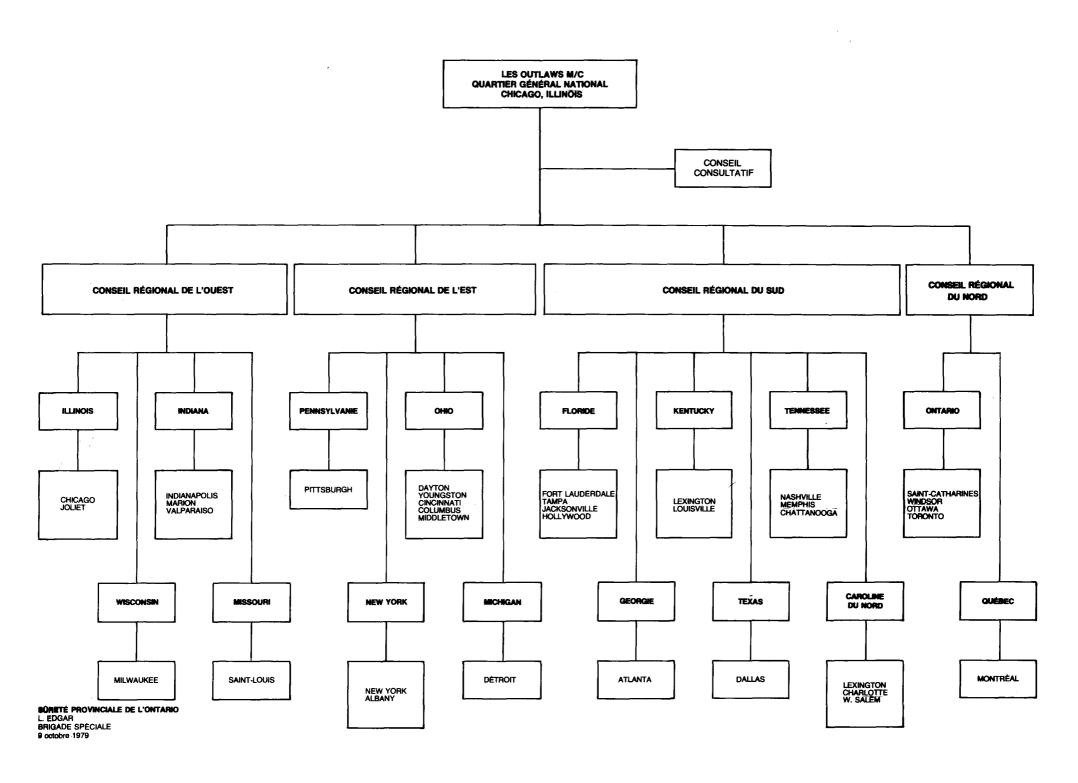




ANNEXE "B"



SÛRETÉ PROVINCIALE DE L'ONTARIO L. EDGAR BRIGADE SPÉCIALE 9 octobre 1979



ANNEXE "C"

#### COMMISSAIRES ET PERSONNEL

#### Commission

Président

M. le Juge Denys Dionne

Commissaires

Maître Raymond Boily

Monsieur Guy Toupin, C.M.

Personne1

Procureur chef

Maître Fernand Côté

Procureurs

Maître Réginald Michiels Maître Daniel Lavallée

Gerffiers

Madame Liliane Jodoin

Madame Manon Lafortune

Relationniste

Madame Cristiane Forcier

Administration

Madame Lise Pauzé

Secrétaires

Madame France Brouillette
Madame Suzanne Loiselle
Madame Nicole Tremblay

Madame Mireille Hamelin Madame Louise Stebenne Coordonnateurs des recherches policières

Jacques Jetté
Sergent-détective - Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
Robert Morand
Sergent - Sûreté du Québec
Pierre Fréchette
Agent - Sûreté du Québec



